



ECHOS MUNICIPAUX SARRALTROFF 2017



La photo de couverture a été réalisée par Arnaud THIRY



*Photos : Arnaud THIRY.
Les cigognes observent les feux rouges...
Cidessous, vue aérienne du centre du village*





Les vœux du Maire

Chers habitants de Sarraltroff,

L'année 2017 vient de s'achever et laisse place à de nombreuses incertitudes.

Certains ont connu des joies, pendant que d'autres vivaient dans la peine.

L'année 2017 fut une année avec trois élections majeures... Avec la présidentielle, le 7 mai dernier où Emmanuel Macron a été élu président de la République française après une campagne jalonnée de rebondissements et de surprises.

Lors des législatives des 11 et 18 juin, notre député sortant Monsieur Alain Marty ne se représentant plus, a décidé d'épauler un jeune candidat issu du conseil municipal de Sarrebourg : Fabien Di Filippo qui a brillamment remporté l'élection devant la candidate d'"En Marche". Notre jeune député a très vite appris "le métier" et aujourd'hui, très ancré localement, il se rend à la rencontre des élus et de ses concitoyens pour défendre la ruralité mise à rude épreuve par le Gouvernement.

Puis ce furent les élections sénatoriales du 24 septembre : de nouveaux visages ont fait leur apparition au Palais du Luxembourg, avec pour la Moselle, 5 sénateurs dont Christine Herzog ("la surprise du scrutin") notre conseillère départementale qui était la colistière du Sénateur Jean-Louis Masson. Elle devrait défendre les intérêts de nos communes au mieux.

Pour beaucoup d'entre nous, les maires ruraux, la priorité reste le bien-être de nos villages.

Le monde rural a le droit de vivre bien. Mais nous nous posons des questions sur son devenir après l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation, des contrats aidés, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Où chercherons-nous l'argent pour financer nos projets : « Comment faire toujours plus avec moins de ressources pécuniaires » ?

C'est un challenge incroyable que nous devons relever, plus difficile dans nos villages à la campagne qu'en milieu urbain. Le découragement ne prendra pas le dessus, l'enjeu de nos communes rurales de demain est de préserver le cadre de vie de nos concitoyens. Toujours aller de l'avant, et ne jamais baisser les bras.

En accord avec nos valeurs qui sont l'effort, le sens de l'économie, l'échange qui nous permettront de rester fidèle à nos convictions dans une indépendance d'action qui sera mise au service de la communauté.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les meilleurs et les plus sincères.

Que cette nouvelle année vous apporte la santé et la prospérité.

Aux personnels enseignants je souhaite courage et réussite dans leur tâche difficile,

Aux associations : entente, volonté et succès,

Et à notre jeunesse, l'épanouissement dans leur travail, et bien sûr de trouver un emploi pour ceux qui en sont dépourvus.

Bonne année 2018 à toutes et à tous.
Francis Mathis, Maire de Sarraltroff.

Le mot du Maire

L'année 2017 vient de s'achever, riche et constructive pour notre village.

Des projets ambitieux ont été menés à terme, notamment :

La rénovation partielle notre école maternelle : les enfants pourront fréquenter une école agrandie et entièrement rénovée (entrée, vestiaire, salle de repos, sanitaires). Ces investissements amélioreront le bien-être et le confort de nos élèves. Le montant des travaux est de 216.800 € TTC avec une subvention du Conseil Départemental de la Moselle (AMITER : 40.000 €) une subvention de la Sous-Préfecture (DETR : 75.479 €). Nous remercions le Conseil Départemental et la Sous-Préfecture pour leur soutien à l'investissement pour nos petites communes rurales, car sans leur aide financière, rien ne serait possible...



L'école maternelle après travaux

En ce qui concerne la déconnexion des fosses, 190 mises en conformité de branchements au réseau sont à ce jour réalisées sur les 250 unités (estimation)

Comme vous le savez, les règles d'urbanisme ne conditionnent pas seulement nos projets personnels, il faut y ajouter la construction d'une maison, l'agrandissement d'un bâti, le développement et la protection des terres naturelles et agricoles, la protection de l'environnement et du patrimoine...

Ces règles conditionnent aussi notre avenir et la vision que nous avons de notre commune future... et plus globalement de la société et de son développement.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme PLU a été soumis à enquête publique pendant un mois du 20 novembre 2017 au 20 décembre 2017 avec une très faible présence du public tout au long de l'enquête. Le commissaire enquêteur, chargé de recueillir nos observations, va rendre au maire ses conclusions sur notre projet de PLU. Celui-ci pourra être modifié selon le cas, puis sera présenté au conseil municipal pour son approbation définitive.

Travaux 2018...

De nombreux chantiers sont au programme des travaux à réaliser en 2018, ceci dans la mesure de nos possibilités financières et budgétaires. Les efforts de nos élus ne faibliront pas pour poursuivre le développement de notre village.

C'est ainsi que nous projetons :

La revalorisation et sécurisation du centre du village : le projet de revalorisation et de sécurisation du centre du village consiste à revoir l'aménagement urbain et paysager de la rue de l'Eglise et au niveau du croisement central de la commune (RD43 - RD94). Il comprend 4 volets :



L'école maternelle durant les travaux

L'assainissement communal : les réseaux de collecte d'assainissement sont maintenant reliés les uns aux autres et le poste de pompage de la place de la Gare envoie les effluents vers la station d'épuration de Sarrebourg. Il ne reste plus qu'à relier la rue des Cerisiers au réseau (travaux en cours de réalisation), et la rue du Breuil, secteur initialement prévu en assainissement non collectif et qui sera finalement raccordé au système collectif (7 maisons) par une petite station de relevage prise en charge par le budget communal 2018.

au total pour un coût global d'environ 3.280 € par habitation.

La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2018.

Envisagé depuis longtemps, ce projet est devenu réalité malgré des contraintes qui s'avèrent incontournables.

Le PLU - plan local d'urbanisme : parmi les préoccupations majeures d'une municipalité, le développement urbanistique de la commune se situe en première position.

1- le réaménagement et la sécurisation de la place de la Mairie et de la place de l'Eglise en facilitant l'accès aux écoles primaire et maternelle et la mise en conformité des accès handicapés.

2- la création d'un parking (N°1) d'une capacité de 26 places sur la zone laissée libre par la démolition de l'ancienne bâtisse Grosse,

3- la création d'un parking (N° 2) à la hauteur du feu tricolore rue de Fénétrange,

4- la modification et la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire déposant les enfants à l'école primaire - rue de Hilbeheim.

Les travaux de voirie à savoir :

chaussée - bordures - trottoirs dans la rue du Réservoir,

chaussée définitive - bordures - trottoirs dans le lotissement Les Perdrix (Impasse de la Chapelle)

Assainissement dans la rue des Cerisiers, et la rue de Sarrebourg (Breuil - poste de relevage),

Création d'un lotissement au lieu dit



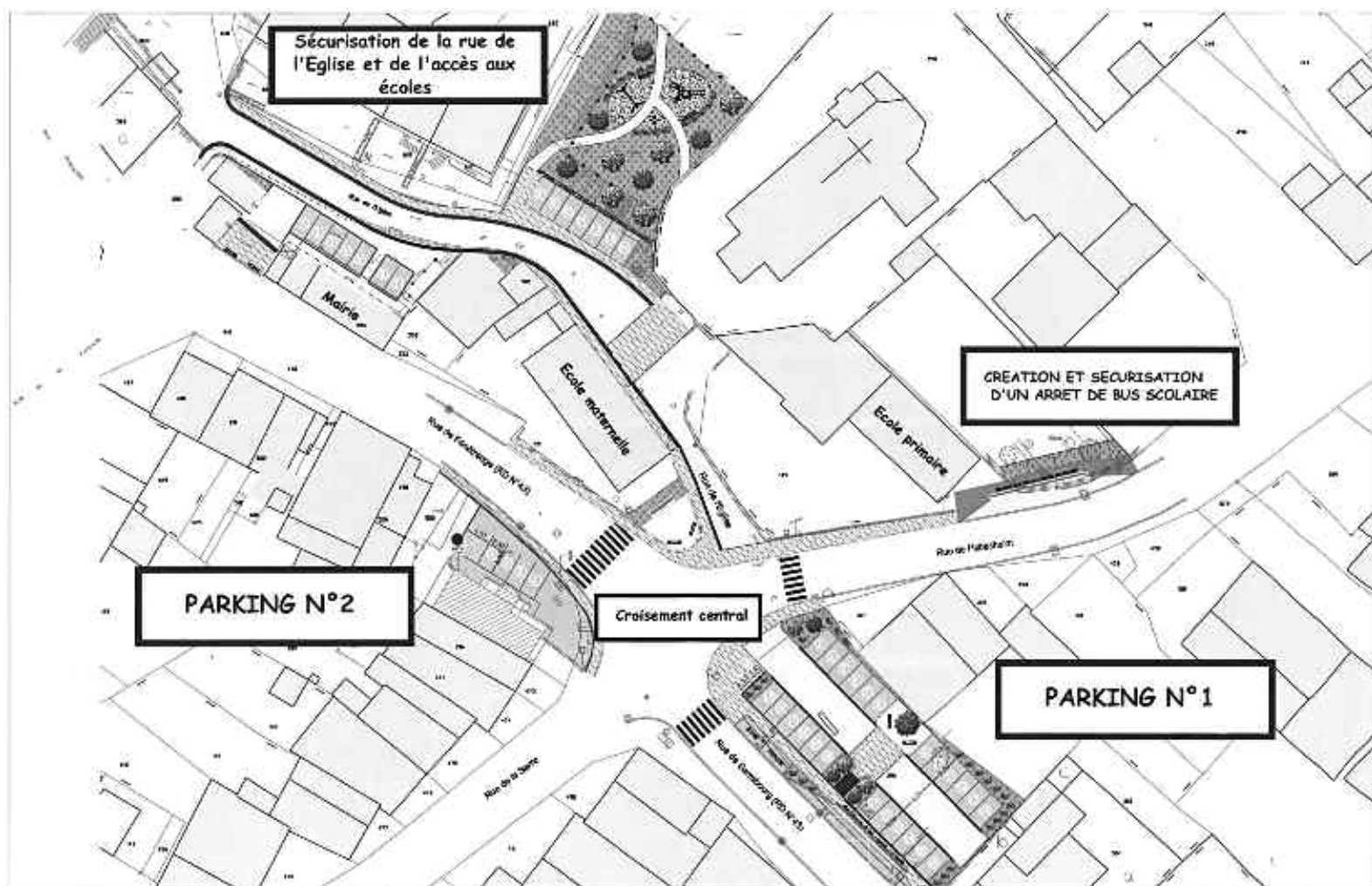
Côte du Messe (en contrebas des dernières constructions de la rue de la Forêt) - lotissement Les Prunelles

Un permis d'aménager va être déposé pour instruction à la DDT, 12 parcelles seront créées sur une surface totale de 97,66 ares. La voirie provisoire et les

divers réseaux verront le jour après l'obtention de l'autorisation de lotir.

En attendant l'ouverture de ces différents chantiers, je vous souhaite de débiter le mieux possible cette nouvelle année 2018.

Francis MATHIS - Maire de Sarraltroff.



Fonctionnement

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Année 2017

LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2016 Rappel Prévisions	C.A. 2016 Rappel Résultats	B.P. 2017 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Dépenses	980 123,82 €	448 308,98 €	990 090,20 €
011 – Charges à caractère général	125 100,00 €	104 489,52 €	125 200,00 €
012 – Charges de personnel	177 450,00 €	175 391,60 €	191 450,00 €
65 – Autres charges courantes	57 955,52 €	49 132,17 €	51 155,00 €
66 – Charges financières	5 320,00 €	5 315,69 €	4 800,00 €
67 – Charges exceptionnelles	31 000,00 €	- €	5 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements	3 660,00 €	- €	5 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	500,00 €	- €	500,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	- €	- €	40 000,00 €
023 – Virement Section d'investissements	465 638,30 €	- €	459 373,20 €
014 – Atténuation de produits	113 500,00 €	114 000,00 €	107 612,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2016 Rappel Prévisions	C.A. 2016 Rappel Résultats	B.P. 2017 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Recettes	980 123,82 €	586 320,82 €	1 040 090,20 €
70 – Produits Domaine et Ventes	22 000,00 €	40 502,05 €	38 300,00 €
73 – Impôts et Taxes	369 400,00 €	384 560,45 €	381 726,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	108 585,00 €	125 242,08 €	95 889,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	65 100,00 €	10 245,00 €	10 000,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	15 000,00 €	25 399,08 €	25 000,00 €
76 – Produits financiers divers	5,00 €	2,03 €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	1 000,00 €	370,15 €	3 097,28 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	399 033,82 €	- €	486 077,92 €

Les anniversaires de l'année

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

Pour les 80 ans de :

Mme METZGER née GASSMANN Lucie Berthe
Mme LACK née ENGEL Marie Rose
Mme ROOS née GROSSE Monique
Mme SCHWARTZ née SCHEFFER Anna
M. SOULIER Eugène
Mme BUOSI née KIEFFER Jeanne

Pour les 85 ans de :

Mme UNTEREINER née STEIN Yvonne
Mme MENES née KNITTEL Marie Aléxis
Mme HIEGEL née BAUCHE Jeanne
Mme GASSMANN née ROOS Lucienne
M. DASPE Roger
Mme FRIANG née FREISMUTH Cécile

Pour les 90 ans de :

M. BEAUVAIS Robert
Mme RABOT née SPAETER Anna
Mme SCHWINDE née VAGOST Yvonne

Investissement

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.	PART COMMUNE
12 - Eglise	2111	-€	/	-€	-€
12 - Eglise (peintures)	2316	-€	/	-€	-€
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	21312	250 300,00 €	CD57 + 5:Pref	110 000,00 €	140 300,00 €
14 - Ecole Primaire	21312	1 395,20 €	/		1 395,20 €
14 - Ecole Primaire (périscolaire)	2188	-€	/		-€
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	14 200,00 €	CC SMS	10 652,00 €	3 548,00 €
18 - Poteaux d'Incendie	2315	5 000,00 €	/		5 000,00 €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	33 000,00 €	/		33 000,00 €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20... + 218.	10 000,00 €	/		10 000,00 €
21 - Voirie dans Diverses Rues (R. Rebberg + R. l'énétrange)	2112	-€	/		-€
22 - Acquisition de Terrains	2111	70 000,00 €	/		70 000,00 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voiries Diverses)	2315	130 376,00 €	/		130 376,00 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	20 000,00 €	/		20 000,00 €
28 - Stade Municipal	2315	4 000,00 €	/		4 000,00 €
33 - Equipement Sécurité Routière [Ecole R Hilbesheim + Cote]	2152	-€	/		-€
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	10 000,00 €	/		10 000,00 €
36 - Logiciels Informatique (Mairie+Périscolaire)	2051	2 700,00 €	/		2 700,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	-€	/		-€
39 - Logements Communaux (école maternelle)	21318	-€	/		-€
40 - Accessibilité Batiments Divers	21318	-€	/		-€
40 - Lotissements Avancés	276348	90 000,00 €	/		
OPFI - Restes à Réaliser N-1 ==> trav. 2015 mandatés début 2016	23	-€	/		-€
OPFI - Excédent d'investissement reporté	-- 001 --	-€	-- 001 --	882 778,84 €	-882 778,84 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	13 500,00 €	1641		13 500,00 €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	-€	10222	30 000,00 €	-30 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	-€	10226	3 000,00 €	-3 000,00 €
OPFI - 040 - Opérations Patrimoniales	20422	200 000,00 €	2031	200 000,00 €	-€
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	-€	-- 021 --	459 373,20 €	-459 373,20 €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	1068	910 649,30 €	1068	47 870,46 €	862 778,84 €
OPFI - Produits de cession	/	-€	-- 024 --	41 450,00 €	
TOTAL dép		1 765 124,50 €	TOTAL rec	1 785 124,50 €	

Album souvenir

Bon anniversaire Mme Cécile FRIANG pour ses 85 ans



Etat civil 2017

(Arrêté au 31 décembre 2017)



Naissances

SCHULER BOUGON Liam le 27/01/2017
BAILLY Norah le 01/02/2017
HACQUARD Baptiste le 05/03/2017
CREUSOT Louis le 17/04/2017
MATHIS Elisa le 12/06/2017
ENGEL Nolan le 27/09/2017
SCHER Malo le 27/09/2017
MARTZLOFF Emma le 03/10/2017
BENOIT Thiago le 19/10/2017
BLOES Soan le 28/10/2017
ZIMMERMANN Louise le 05/12/2017
SCHWALLER Léa le 26/12/2017
GRIBELBAUER Lizéa le 28/12/2017



Mariages

Nicolas HUBER
et
Anne-Claire SIMONIN
Le 3 juin 2017

Raymond KLEIN
et
Christine BAAR
Le 14 octobre 2017



Décès

M^{me} GEOFFROY- REYMANN Jeanne le 7 janvier 2017
M^{me} KERN-HOFFMANN Carole le 26 janvier 2017
M. ROTH André le 5 juillet 2017
M. GROSSE Pierre le 13 juillet 2017
M. SCHMITT Jean-Marie le 16 juillet 2017
M. GROSTEFAN Paul le 7 décembre 2017
M^{me} GEOFFROY-SCHAEFFER Claire le 17 décembre 2017
M^{me} DANNENBERGER-RABOT Erna le 24 décembre 2017
M. ROUSCMEYER Johnny le 27 décembre 2017

Le Maire Honoraire, doyen du village va allègrement sur ses 91 ans le 11 janvier prochain. Très alerte, il s'intéresse toujours encore à la vie communale et participe encore à de nombreuses manifestations. M. BEAUVAIS Robert, né le 11 janvier 1927 à Sarraltroff a connu dans sa jeunesse les affres de la guerre et a été enrôlé de force dans l'armée allemande durant l'occupation. Il est encore un témoin vivant de cette période trouble.

Durant 30 ans, il exerça de nombreuses responsabilités au sein de la commune de 1965 à 1995 d'abord comme conseiller municipal (2 mandats) et ensuite durant 3 mandats comme Maire de Sarraltroff et Président du SIVOM du canton de Fénétrange. Et depuis 1995 en tant que Maire Honoraire.

Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire, nos meilleurs vœux pour 2018 et surtout de garder une bonne santé pour les années à venir.





Fêtes et cérémonies

Période septembre 2017 - octobre 2018

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
23 et 24 septembre 2017	Fête Patronale	Sports Réunis
6 octobre 2017	Don du Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
28 octobre 2017	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 novembre 2017	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
11 novembre 2017	Vente des Calendriers 2018	Sapeurs Pompiers
12 novembre 2017	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
17 novembre 2017	Assemblée Générale	Arboriculteurs
2 décembre 2017	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
5 décembre 2017	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
8 décembre 2017	Fête de Noël du Periscolaire	Periscolaire Foyer Culture Sports
9 décembre 2017	Fête de Noël	Sports Réunis
10 décembre 2017	Concert de Noël - Salle de OBERSTINZEL	Club de l'Amitié
17 décembre 2017	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
4 janvier 2018	Galette des Rois	Club de l'Amitié
6 janvier 2018	Marche des Rois Mages	Amicale des Sapeurs Pompiers
12 janvier 2018	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
18 janvier 2018	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
26 janvier 2018	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
9 février 2018	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
1 mars 2018	Loto	Club de l'Amitié
9 mars 2018	Assemblée Générale	Souvenir Français
17 mars 2018	Nettoyage de la Salle	Commune
25 mars 2018	Repas du 3 ^e Age	Commune
20 avril 2018	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
28 avril 2018	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2018	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
26 mai 2018	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
2 juin 2018	Concours de Pétanque	Amicale des Sapeurs Pompiers
16 juin 2018	Fête de l'école Élémentaire	Groupe Scolaire à Oberstinzeln
28 juin 2018	Repas Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
6 juillet 2018	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
22 juillet 2018	Brocante - Vide Grenier	Sports Réunis
22 et 23 septembre 2018	Fête Patronale	Sports Réunis
12 octobre 2018	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles
27 octobre 2018	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs

Accueil périscolaire

Une année en marche.

Une année 2017 pour le Périscolaire « Les Lutins du Val de Sarre » qui a bénéficié des améliorations. Les capacités d'accueil, ont été augmentées jusqu'à 30 enfants par tranche de garde. Cette augmentation très attendue par les parents leurs a permis d'inscrire leur enfant plus régulièrement ou occasionnellement sans avoir peur du manque de place. L'organisation a trouvé son rythme, à savoir la mise en place de deux services le midi. L'équipe d'animation était composée de trois personnes : GENTEL Bérengère, Directrice, accompagnée de KRUMMENACKER Elisa, animatrice diplômée, et EYL Marion animatrice stagiaire BAFA qui a quitté l'équipe en juillet.



Rétrospective de l'année écoulée... : les enfants ont pu découvrir différentes activités qui ont agrémenté leur quotidien.

Diverses activités manuelles leur ont été proposées : Halloween, Noël, Pâques, fêtes des parents ou des grands-parents... des batailles d'eau sont venues rafraîchir les enfants sous les chaleurs de juin.

A Pâques, les petits et moyens ont dû trouver les solutions aux questions et aux messages codés de ce « lapin farceur » qui a caché les œufs en chocolat dans la commune (verger, aire de jeux...). Les plus grands ont retrouvé le meurtrier du lapin de Pâques qui fut illico-presto emprisonné à Lapinville.

Du mois d'avril au mois de juin, une activité sportive a été mise à l'honneur. Chaque semaine pendant une heure ils ont découvert l'athlétisme. Ils ont passé un moment avec Stéphane, athlète et éducateur diplômé, qui a initié les enfants à sa passion en fonction de leur âge : Baby Athlé ou Eveil Athlé.

Enfin, les activités culinaires ont ravi les plus gourmands... plusieurs recettes ont été réalisées et renommées par les enfants : goûter de la chandeleur, gâteaux de Noël, Roses des sables, PériNut', gâteaux de crêpes, gâteau Rapido...

Lors de la rentrée scolaire 2017-2018 un créneau horaire a été ajouté le matin. L'ouverture est désormais à partir de 7h15. Une nouvelle anima-

trice a pu venir compléter l'équipe Mme. KARLESKIND Béatrice. La nouvelle équipe s'est attelée à la confection des décorations de la commune (Poupées russes, pingouins et bonhomme de neige ont envahi les habitants) et aux préparatifs de la fête de fin d'année des lutins, qui s'est déroulée le vendredi 8 Décembre à l'école de SARRALTROFF. Cette soirée avec l'intervention d'un magicien a ébloui les plus petits jusqu'au plus grand.

Contact PERISCOLAIRE :

Par mail :
Lutinsduvaldesarre@gmail.com

Par téléphone : 06.43.67.09.03

Sur place : Périscolaire - école élémentaire route de Hilbesheim (Porte Verte).

Le foyer Saint-Michel fait peau neuve et devient Culture et Sport Val de Sarre (CSVS)

L'Association relancée en 2016 a pour vocation principale, l'accès aux accueils de loisirs pour les jeunes. Cette volonté de dynamiser le village ne s'est pas arrêtée aux enfants ; en effet, ce comité plein d'entrain a ouvert une « section course à pied » pour les adultes, à l'initiative du président M. Patrick ETIENNE. C'est avec lui et son groupe convivial, que vous pourrez aller plus loin, plus vite et plus

longtemps. Pour la saison 2016-2017, la dizaine d'adhérents a participé à diverses courses organisées localement : les marches populaires ou marches pour défendre une cause (que nous avons faites en courant évidemment !), à Langatte, à Gosselming, à Sarrebourg pour le Téléthon entre autre ; et les courses sportives : le tour du Stock à Langatte (10 kms), le Running du Muguet à Buhl-Lorraine (16 kms) et pour finir la saison le 12 kms de nuit à Niderviller (Running sous les Etoiles). Mais l'objectif principal de cette première année aura été le semi-marathon à Molsheim. Que de beaux souvenirs ! Pour 2018 l'état d'esprit restera le même : se faire plaisir en participant aux différentes courses organisées dans le secteur, qu'elles soient purement sportives ou pour soutenir une cause. Et pour cette année 2018 le président aimerait amener son groupe à courir un semi-marathon pour certains, ou un marathon pour les plus motivés ! Affaire à suivre...

L'aspect culturel a également été mis à l'honneur lors d'une soirée spectacle à la salle des fêtes. Le One-Woman show de Caroline Ferry a ravi les amoureux de la langue française ! Un show d'humour musical avec des sketches et des chansons sur les gourmandises de la vie. Ce spectacle bourré d'humour, de bonne humeur, d'espiègleries coquines et de poésie fugace a enchanté les 70 personnes présentes ce soir-là.



Ces nouvelles activités ainsi que la dynamique du comité ont amené à voter à l'unanimité le changement de nom de l'association qui devient « **Culture et Sport Val de Sarre** ». L'envie reste la même, donner bien-être et convivialité aux différentes générations encore longtemps.

L'association vous accueille à bras ouvert pour participer aux activités qu'elle propose et ne demande qu'à s'agrandir encore avec de nouveaux adhérents ou de nouvelles activités. N'hésitez pas à nous contacter.

Accueils de loisirs

A chaque saison ses vacances, les familles ont pu en Avril et en Juillet, inscrire leurs chérubins à l'accueil de loisir, organisé par « Culture et Sport Val de Sarre ». Vrai besoin de garde pour certain ou pur moment de loisir pour d'autres.

En avril : Les enfants ont participé à une semaine découverte des sciences et de la nature encadré par Elisa et Bérengère.

Ils sont partis à la découverte des bêtâtes qui ont élu domicile près de la Sarre à Sarraltroff, grâce à une formidable intervention du POLE DECHETS de SARREBOURG. Une main dans la terre, une loupe sous un œil, ils ont compté le nombre de pattes de nos amies les bêtâtes. Ils ont pu se rendre compte de la biodiversité qui entoure notre commune. Ils ont comparé les tailles, les couleurs et les types de familles d'insectes tout en réalisant

l'importance que ces petites bêtes ont dans le cycle de vie ; dont l'Homme fait partie.

Ils ont été sensibilisé à la pratique des gestes de premiers secours et aux attitudes à avoir en cas d'accidents avec Gilles, instructeur secouriste et formateur en prévention des risques.

Ils ont pratiqué diverses expériences scientifiques (création de « Slim », tour de magie, expériences à base de Coca-Cola, de lessive...)

Ils sont partis à Strasbourg au Vaisseau faire des expériences avec l'eau, les animaux, les sons, découvrir les abeilles, les machines 3D, l'ADN, le corps humain...

En juillet : ils ont pu choisir entre trois thèmes encadrés par Elisa, Manon, Anaïs et Bérengère :

Le tour du monde en 5 jours n'était pas de tout repos. Au programme :

une sortie au parc Sainte-Croix, des olympiades de renommée mondiale, des jeux, des activités manuelles et sportives, la découverte culinaire pour les gourmands en passant du sucré au salé !

Une semaine chez les cowboys et les indiens avec une sortie à Fraispertuis, qui les a transporté de l'univers des pistolets vers celui des « peaux rouge ». Ce voyage leur a fait parcourir les camps indiens par la création des tipis, des flûtes de pan et tambours de guerre... jusqu'au village Western par les costumes et accessoires des costumes du Shérif ... Semaine qui a fini avec une petite représentation de danse.

La semaine « Multisports » énergique et sportive ne leur a pas laissé le temps de s'ennuyer. Il fallait tenir le coup avec toutes ces activités : Volley debout et handisport avec le club de Sarrebourg, Handball, Basket, Athlétisme, Tennis avec le Club de Sarrebourg, Mini-golf, Football avec le Club des Sports Réunis de Sarraltroff, Escrime. Une sortie d'une journée entière à l'Aéromodélisme de Buhl leur a permis de diriger plusieurs engins volants dans le simulateur du Club. Ils ont eu la chance d'assister à une représentation de vol avec avions et hélicoptères miniatures des adhérents du club, qui s'est soldée par des loopings et un lâché de bonbons. Cerise sur le gâteau certains déplacements ont été effectués par les plus courageux en vélo jusqu'à Sarrebourg. Merci aux intervenants des différents Club pour le temps qu'ils nous ont accordé et leurs bonnes humeurs.

Contact ASSOCIATION & ACCUEIL DE LOISIRS :

Par mail : csvs57400@gmail.com



☎ 0800 807 018 (GRATUIT depuis un poste fixe)
www.pays-sarrebourg.fr

HEURES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h (le jeudi uniquement de 10h à 12h) aux Terrasses de la Sarre – Terrasse Normandie - 57400 SARREBOURG.

NOUVEAU EN DÉCHÈTERIES

► **DES NOUVELLES MATIÈRES VALORISÉES.** Depuis novembre 2017, le **CARTON**, les **HUISSERIES**, le **POLYSTYRÈNE** et le **PLÂTRE** ont des contenants spécifiques en déchèteries pour être recyclés.

LES HUISSERIES

portes,
- fenêtres,
- volets en bois,
aluminium ou en PVC



LES CARTONS PLIÉS

(UNIQUEMENT cartons de déménagement et autres gros cartons)



LE PLÂTRE

LES BORNES À PAPIER

► UN MOYEN POUR ALLEGER SA POUBELLE DE TRI.

700 TONNES DE PAPIER

ont été déposées dans les bornes depuis juillet 2017, soit déjà **1000 €** en soutien à des projets scolaires du Pays de Sarrebourg.

RAPPEL :

LES CARTONS NE SONT PAS AUTORISÉS DANS CETTE BORNE.

En complément des bacs de tri, vous avez désormais la possibilité de déposer vos papiers dans les bornes d'apport volontaire qui :

1. sont disponibles 24h/24 et 7j/7
2. permettent une revente directe au papeter, préservant la confidentialité et la qualité des papiers
3. offrent une solution adaptée au désarchivage.



TOUTE L'ÉQUIPE DU PÔLE DÉCHETS VOUS SOUHAITE
 DE JOYEUSES FÊTES
 ET UNE EXCELLENTE ANNÉE

2018

Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 23 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 23 JANVIER 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 : Schwartzenberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Mazerand Régis, Dannenberger Clément, Charrier Philippe, Noblé Sébastien, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 19/01/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année qui débute, puis il expose quelques communications :

- Une fuite d'eau a été décelée dans la Rue de la Côte et le poteau d'incendie situé en haut de la Rue des Vergers est hors service. Les pompiers ont été avisés.

- Les bulletins communaux 2016 ont été livrés ce jour. La distribution est prévue dans la semaine.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-01 / 001

Place du Crédit Mutuel - Travaux de mise en conformité - Arpentage et Transport de fonds

Le Maire informe le conseil municipal que la Caisse de Crédit Mutuel de Sarraltroff - 1 rue de Fénétrange - souhaite faire des travaux de réhabilitation de sa façade et souhaite matérialiser un emplacement au sol RESERVE AUX CAMIONS DE TRANSPORT DE FONDS. Ces travaux nécessitent l'acquisition par la CCM de SARRALTROFF d'une parcelle communale référencée :

SECTION 01 - VILLAGE

N° "A" / 134 (n° en cours d'attribution au Cadastre)

SURFACE TOTALE : 0 are 37 ca

Le Maire rappelle que le prix de vente d'un terrain communal, dans ce cas précis, était toujours fixé à 1000,00 € l'are avec un minimum de 1000,00 € par vente.

Après délibération, le conseil municipal, en l'absence de M. Alain Schwartzenberger, membre du CCM SARRALTROFF, par 13 voix POUR :

ACCEPTÉ la vente de la parcelle SECTION 01 - N° "A" / 134 (N° en cours d'attribution au Cadastre), d'une surface totale de 0a37ca - 1 rue de Fénétrange - à la Caisse de Crédit Mutuel de SARRALTROFF, COMMUNE DE SARRALTROFF FIXE le prix de la vente à 1000,00 € l'are avec un minimum de 1000,00 € par vente,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, si il y en a, sont à la charge de la CCM Sarraltroff,

VALIDE la mise en place d'un stationnement dédié aux véhicules de transport de fonds devant la CCM SARRALTROFF - place 1 rue de Fénétrange,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 002

CCSMS - Groupement de commande pour la vérification électrique des établissements recevant du public

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-VII-1°,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant la vérification des Etablissements Recevant du Public (ERP), Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg - Moselle Sud entend assurer le rôle de Coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres.

Délibère ce qui suit :

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour le marché « Vérification des Etablissement Recevant du Public » coordonné par la CC-SMS.

- Autorise le Maire, Monsieur Francis MATHIS, à signer la convention constitutive ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 003

Circulation au Chemin du Petit Stade - Circulation à la Rue de la Côte

Le Maire informe les conseillers municipaux que depuis plusieurs mois, il n'y a plus de signalisation routière au niveau du croisement de la Rue de Hilbesheim - Chemin du Petit Stade. Jusqu'à présent il existait un CEDER LE PASSAGE pour les usagers du Chemin du Petit Stade.

De plus, sur le secteur de la Rue de la Côte, de nombreux véhicules (voitures et 2 roues) utilisent cette voirie en entrant dans le village venant de la Route de Goerlingen. La vitesse de ces véhicules, dans la Rue de la Côte est très souvent surélevée. Il est possible de mettre en place une "fermeture mobile" temporaires par des plots amovibles sur la partie haute de la Rue de la Côte pour limiter son accès aux véhicules trop rapides.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de remettre en place le CEDER LE PASSAGE au bas du Chemin du Petit Stade, donnant sur la RD 46 B (Rue de Hilbesheim),

DECIDE la fermeture temporaire par des plots amovibles en haut de la Rue de la Côte,

AUTORISE le maire à signer les arrêtés de circulation s'y rapportant,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 004

Demande de subvention pour la réalisation d'un Coin Nature dans les Ecoles

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud propose une subvention pour la réalisation d'un coin nature (jardinnet - bac à plantes...) dans

les écoles des communes membres de la CC-SMS. Le montant proposé est de 500 € par commune réalisant ce type de projet. Le Maire propose au conseil municipal de réaliser un mini jardin dans la partie engazonnée située entre l'école primaire et le presbytère de la commune (Rue de Hilbesheim).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de remettre en place un Coin Nature (mini jardinnet) à l'école Primaire de Sarraltroff,

SOLLICITE la subvention d'un montant de 500,00 € versée par la CC-SMS pour cette réalisation,

COMMUNE DE SARRALTROFF

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 005

Achats de terrains au Chemin "Rue de l'Impasse"

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'installation de l'assainissement communal, pour faire passer les conduites sur ce secteur, il est nécessaire de

procéder à l'acquisition de plusieurs petites parcelles de terrains au niveau du chemin de la Rue de

l'Impasse. Les parcelles en questions sont les suivantes :

Mme née Dannenberger Vve Rabot Erna - 6 rue de l'Impasse - 57400 SARRALTROFF

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 642/122 = 0a03ca

Mme née Sonntag Epouse Thomassin Marie-Anne - 14 rue d'Ensisheim - 67100 STRASBOURG

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 644/109 = 0a52ca

M. Rabot André - 4 rue de l'Impasse - 57400 SARRALTROFF

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 651/101 = 0a29ca

M. Freismuth Laurent - 14 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 646/108 = 0a30ca

- Section 22 VILLAGE - Parcelle 133 = 0a45ca

Mme née Scheffer Vve Schwartz Annie - 19 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 648/107 = 0a27ca

- Section 1 VILLAGE - Parcelle 650/102 = 0a73ca

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 150,00 € l'are soit : Mme née Dannenberger Vve Rabot Erna - 6 rue de l'Impasse - 57400 SARRALTROFF

150.00 € x 0.03 = 4.50 €

Mme née Sonntag Epouse Thomassin Marie-Anne - 14 rue d'Ensisheim - 67100 STRASBOURG

150.00 € x 0.52 = 78.00 €

M. Rabot André - 4 rue de l'Impasse - 57400 SARRALTROFF

150.00 € x 0.29 = 43.50 €

M. Freismuth Laurent - 14 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

150.00 € x 0.30 = 45.00 €

150.00 € x 0.45 = 67.50 €

Mme née Scheffer Vve Schwartz Annie - 19 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

150.00 € x 0.27 = 40.50 €

150.00 € x 0.73 = 109.50 €

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, si il y en a, sont à la charge de la Commune de Sarraltroff,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 006

Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2017

Le Maire informe les conseillers municipaux que conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1er janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1er janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'APPORTER au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

Nb	grades actuels	Cat	Nb	Nouveaux grades	Cat	Nb
1	Adjoint Technique de 2 ^e classe	C	1	Adjoint Technique Territorial	C	Tps C
1	Adjoint Technique de 2 ^e classe	C	1	Adjoint Technique Territorial	C	Tps NC
1	Adjoint Terr. Animation 1 ^{er} classe	C	1	Adjoint Terr. d'Animation principal 2 ^e cl.	C	Tps C
1	Agent spécialisé de 1 ^{er} classe des Ecoles Maternelles	C	1	Agent spécialisé principal de 2 ^e classe des Ecoles Maternelles	C	Tps C

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 007

Point de regroupement des poubelles dans la Rue des Chardonnerets

Le maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs semaines il subsiste des problèmes de circulation des véhicules dans la rue des chardonnerets, notamment pour les camions poubelles qui ont du mal à manoeuvrer dans le bas de la rue. Cette rue étant en "voie sans issue", il est nécessaire de créer un plan de ramassage des ordures ménagères et interdire, à certains endroits de la rue, le stationnement prolongé des véhicules privés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le plan de ramassage des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif (placement des containers à un endroit précis en bas de la rue,

VALIDE le stationnement interdit à cet endroit lors des jours de collecte (matérialisation au sol du stationnement interdit),

Un courrier sera transmis aux habitants du secteur pour les informer de cela,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 008

Déplacement de l'ancien arrêt de bus "Rue de Sarrebourg".

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêt de bus et l'abri situé au niveau du 2 rue de Sarrebourg a été démonté il y a plusieurs mois lors des travaux de réhabilitation du local commercial PF MOTORS situé à cette adresse. Il est possible de le déplacer au niveau du N° 7 rue de Fénétrange - angle Rue de Fénétrange / Rue de la Fontaine (placette appartenant à la commune). Dans ce cas, une autorisation officielle sera à solliciter auprès des services TER SNCF DR LORRAINE (Nancy).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès des Services de TER SNCF Lorraine, le déplacement de l'arrêt de bus au niveau du N° 7 RUE DE FENETRANGE,

SENGAGE à entretenir l'espace réservé à cet arrêt et abri bus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 009

Location du Logement A de la Maternelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal (Logement A de la maternelle - 1 rue de l'Eglise) est libéré depuis le 12 janvier 2017 et qu'il peut être remis en location. Madame Solange SCHMITT née ZEHR demande à bénéficier, à compter du 1er FEVRIER 2017, de ce logement.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR :

ACCEPTE de louer, à compter du 1er FEVRIER 2017, le logement communal A (90 m2) de l'école maternelle à Madame Solange SCHMITT née ZEHR (situé au 1

RUE DE L'EGLISE),

FIXE le loyer à un montant mensuel de 390,00 €uros (trois cent quatre vingt dix €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE la date de réévaluation du loyer à la date anniversaire soit chaque année le 1er février,

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 010

Bail de location des logements communaux - augmentation annuelle

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, jusqu'à présent, aucune augmentation de loyer pour les locations des 2 logements communaux de l'école maternelle n'était appliquée. Il est possible de valider, à compter du 1er janvier 2017, l'augmentation (ou réduction) réglementaire, par l'indice INSEE des 2 contrats de bail signés avec les locataires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la non augmentation des 2 contrats de bail pour les logements de l'école maternelle, ceci jusqu'au 31 décembre 2016,

VALIDE la revalorisation des 2 contrats de bail pour les 2 logements communaux de l'école maternelle, ceci à compter du 1er janvier 2017 (d'après l'indice INSEE en vigueur à la date anniversaire de signature du bail),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 011

Contrat CAE Jacky WEIL au 1^{er} mars 2017

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter le renouvellement du contrat aidé de M. Jacky WEIL, domicilié à BETTBORN, pour un poste d'Agent Extérieur sur une durée de SIX MOIS : du 1er MARS 2017 au 31 AOUT 2017. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce renouvellement de contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'Agent Extérieur pour une durée de SIX MOIS à savoir : 1^{er} MARS 2017 au 31 AOUT 2017, ceci sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-01 / 012

Participation du CCM SARRALTROFF - Confection du Bulletin Communal 2016

Le Maire informe le conseil municipal que la Caisse de Crédit Mutuel de Sarraltroff propose une participation financière de 150,00 € pour l'édition du bulletin communal 2016.

Le conseil municipal doit valider cette participation par une délibération officielle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (moins la voix de Alain SCHWARTZENBERGER) :

ACCEPTE la participation du CCM de SARRALTROFF pour la confection du bulletin communal 2016 d'une somme totale de 150,00 €,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

- Transport scolaire – chahut et discipline dans le bus du RPI

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'aide maternelle effectuant les accompagnements dans les transports scolaires (bus entre Bettborn Oberstintel Sarraltroff) signale depuis plusieurs semaines d'importants chahuts et manques de discipline de la part de certains enfants (classes de CM1-CM2). Le Maire propose aux conseillers municipaux de rencontrer l'aide maternelle afin de discuter des problèmes rencontrés dans le bus, d'élaborer et de faire signer, aux parents et aux enfants, une Charte du Transport Scolaire rappelant les règles de bonnes conduites lors des trajets en bus et enfin de rencontrer les parents avec les enfants concernés. A suivre...

- Rénovation du Monument aux Morts

Le Maire informe les conseillers municipaux que le Monument aux Morts situé au centre de la commune nécessite une rénovation, notamment pour restaurer les marches et les dalles au sol.

Il propose de faire établir plusieurs devis pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal valide de projet et sollicite donc l'établissement de devis de travaux pour cette rénovation.

A suivre...

- Travaux Rue du Réservoir

Le Maire présente et rappelle l'état de la ruelle Rue du Réservoir (voirie - chaussée - enrobés).

Il est possible de prévoir des travaux de réfection de cette ruelle et éventuellement de les inclure aux travaux à réaliser et à inscrire au budget primitif communal 2017.

Après discussions, le conseil municipal valide de projet de travaux de réfection (voirie...) et sollicite l'établissement de devis pour chiffrer ces réalisations.
A suivre lors du vote du Budget Primitif...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

MARDI 7 MARS 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le MARDI 7 MARS 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 : Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Charrier Philippe, Noblé Sébastien, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 27/02/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Albert Frédéric, Mazerand Régis

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

- Le traditionnel Repas des Seniors est organisé cette année le dimanche 19 mars. La salle sera préparée par le conseil municipal le samedi dans la journée.
- Les travaux de voirie dans Rue de l'Impasse (voirie + grilles + portails aux jardins le long du chemin) sont en cours de réalisation.
- La déconnexion fosses septiques se poursuit. Actuellement, l'entreprise STRUBEL intervient dans la Rue des Chardonnerets.
- Le Nettoyage salle des fêtes a eu lieu le samedi 4 mars dernier. Le maire remercie les membres du conseil et les membres des associations pour leur participation active à cette journée de nettoyage.
- Un spectacle est organisé par le Foyer Saint Michel le samedi 25 mars en soirée à la Salle des Fêtes : Caroline FERRY - GOURMANDISES -. Le tarif d'entrée est fixé à 7 €.
- Une réunion d'information publique sur le dossier du PLU a été organisée avec les services d'ECOLOR le lundi 27 février à la Salle des Fêtes. Une quarantaine de personnes de la commune y ont assisté.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-02 / 013

Transfert de la compétence PLU à la CC-SMS

Le Maire informe le conseil municipal que :

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-076 portant fusion des communautés de communes des deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et particulièrement :

- L'article 136 modifiant et précisant l'intitulé de la compétence aménagement de l'espace comme suit : « 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- l'article 136, titre II prévoyant le refus de transfert de la compétence « La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »

Considérant que la Communauté de communes lors de son assemblée plénière du 12 janvier dernier a confirmé sa position à savoir que le SCOT étant en cours d'élaboration à l'échelle du Pays de Sarrebourg et que le transfert de la compétence des documents d'urbanisme devait faire l'objet d'une importante réflexion avant toute hypothèse de transfert,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE S'OPPOSER au transfert de la "compétence documents d'urbanisme" : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 014

Validation des résultats de clôture du Service Assainissement

Vu le résultat d'exploitation déficitaire 2016 du budget Assainissement d'un montant de 3.097,28 € ;

Vu le résultat d'investissement excédentaire 2016 du budget Eau Assainissement d'un montant de 910.649,30 € ;

Vu la délibération N° 2016-08-061 du 24 octobre 2016 autorisant :

- la clôture du budget Assainissement et l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget principal de la commune ;
- la mise à disposition de la CCSMS des biens, équipements services publics nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement avec transfert des emprunts, des subventions transférables et restes à réaliser ;

Considérant qu'il reste à délibérer sur le montant des résultats budgétaires à transférer à la CC-SMS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'INTEGRER les résultats d'exploitation de -3.097,28 € et d'investissement de +910.649,30 € du budget Assainissement 2016 au budget principal 2017 de la commune ;

DE TRANSFERER ces résultats de la commune à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 015

CC-SMS Convention relative à l'encaissement de la redevance assainissement

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la CC-SMS proposent la signature d'une convention relative à la procédure d'encaissement de la redevance d'assainissement. Le maire donne lecture de ladite convention.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal par 3 VOTES POUR, 1 ABSTENTION et 9 VOTES CONTRE :

DECIDE DE REJETER la présente convention, ceci pour les motifs suivants : la hauteur de la participation financière proposée de la CCSMS (art. 1) est jugée beaucoup trop faible par rapport au travail fourni par le secrétariat de mairie lors de cette prestation. La facturation ne sera donc pas établie, dans ce contexte, par la commune de Sarraltroff.

AUTORISENT le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les Conseillers municipaux proposent de transmettre les éléments de facturation (listing des abonnés au 31/10/2016) aux services de la CCSMS pour qu'ils effectuent eux-mêmes cette prestation.

N° 2017-02 / 016

Tarifs des taxes locales sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 AOUT 2008, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du Code général des collectivités territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure, remplaçant, à compter du 1er janvier 2009, la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches » et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes que percevait annuellement la commune de SARRALTROFF. Il rappelle que la commune perçoit en 2008 « la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes » (ancien article L.2333-21 du CGCT) et qu'il convient en conséquence de fixer les modalités d'application de la nouvelle taxe, qui se substituera à celle-ci à compter du 1er janvier 2009. La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs suivants : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes. Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement. Sont exonérés : les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles, les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7m2. Il ajoute enfin que le Conseil Municipal peut décider d'exonérer, ou de faire bénéficier d'une réfaction de 50 %, une ou plusieurs des catégories suivantes : les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12m2, les pré-enseignes d'une surface supérieure à 1,5m2, les pré-enseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5m2, les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage, les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains. Par ailleurs, les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12m2 et 20m2 peuvent faire l'objet d'une réfaction de 50 %. Le Maire indique que des tarifs maximaux (par m2, par an et par face) ont été fixés par le nouveau texte législatif. Pour information le tarif 2017 est fixé à 15,40 € le m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler sur le territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2017, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008 (ancien article L.2333-21 du CGCT).

Il fixe les tarifs de la façon suivante :

- dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques : 100,00 % du tarif maximal,

- dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100,00 % du tarif maximal,
- enseignes égale au plus à 12 m² : 100,00 % du tarif maximal,
- enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 100,00 % du tarif maximal,
- enseignes de plus de 50 m² : 100,00 % du tarif maximal.

N° 2017-02 / 017

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2017. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article BP	Propositions	Votes du CM
Coopérative Boissière - Soirée (par déb. en cours)	6574	- €	- €
Amicale des Sapeurs Pompiers	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Centre Régional Francophone - Sarrebourg	6574	€	€
Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APAS	6574	100,00 €	100,00 €
Souvenir Français - Soirée accessoire GRAVELLETTE	6574	à voter	à voter
Autres (Délibération CM en cours d'année)	6574	2 800,00 €	2 800,00 €
TOTAL		2 855,00 €	2 855,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =
ACCEPTÉ et VALIDÉ les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDÉ leur inscription au Budget Primitif Communal 2017 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 018

Mise en place d'un Règlement dans les Transports Scolaires

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'aide maternelle effectuant les accompagnements dans les transports scolaires (bus entre Bettborn Oberstinzeln Saraltroff) signale depuis plusieurs semaines d'importants chahuts et manques de discipline de la part de certains enfants (classes de CM1-CM2) originaires d'Oberstinzeln. Le Maire a rencontré l'aide maternelle afin de discuter de ces problèmes. Un Règlement de Bonne Conduite a été établi entre les 3 communes du RPI pour sensibiliser les familles et les enfants sur ces agissements. Le Maire présente ce règlement aux membres du conseil municipal et leur propose de le valider.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider le Règlement de Bonne Conduite,

DECIDE d'en faire part aux parents des enfants usagers du Transport Scolaire du RPI pour les sensibiliser sur ce point important,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 019

Avant projet d'aménagement du Centre du Village

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 4 zones au centre de la commune. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Bureau d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg :

Aménagement de la Rue de l'Eglise (accès aux écoles - à la mairie - à la place verte) :
152.984,78 € HT - 183.581,74 € TTC

Création d'un parking (croisement Rue de Sarrebourg - Rue de Hilbesheim - Place Maison Grosse)
102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement de la Place de la Banque (CCM Rue de Fénétrange) :

30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :

23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDÉ les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2017 (sous réserve de fonds disponibles),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 020

Forêt Communale - Programme des travaux sylvicoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (section des investissements) qui ont été programmés pour une somme de 4.595,00 € HT ainsi que le devis pour l'année 2017 s'y rapportant, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes :

Parcelle 9r = sur 3 HA : dégagements manuels et régénérations naturelles,

Parcelle 9r = sur 6 km : cloisonnements sylvicoles,

Parcelle 14 = sur 1.5 km : cloisonnements d'exploitation,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2017 dont les sommes figurent ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-02 / 021

CC SMS Convention de délégation de MO pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie

Vu la loi MOP du 12 juillet 1985,

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la labellisation « territoire à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV) obtenue par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en 2016 permet de financer des opérations d'investissements visant à agir pour l'environnement, dans une logique de développement durable.

Or, l'éclairage public représente une part importante de consommation d'électricité des communes. Ainsi, pour permettre aux communes de l'ex CCSMS de mener des opérations d'amélioration de leurs équipements en bénéficiant des aides liées au TEPCV, la CCSMS leur a proposé un programme groupé de travaux, qui comprend notamment le remplacement des lampes énergivores par des LEDs.

Afin que la CCSMS coordonne l'ensemble de l'opération pour toutes les communes, le Maire présente une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, par laquelle la commune délègue à la CCSMS la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le montant total des travaux délégués s'élève à 14.153,08 € TTC, les recettes en subventions et redevances R2 s'élèvent à 10.652,78 €, le solde de l'opération à la charge de la Commune se monte à 3.500,29 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

Approuve les termes de la convention

Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes y afférents

Demande au Maire d'inscrire les crédits au budget

Charge M. le Président de la CCSMS d'effectuer toutes les démarches en ce sens

POINTS DIVERS

Prévisions et Programme de travaux 2017 (dans la limite des fonds budgétaires disponibles)

Le Maire ouvre le débat sur les travaux "programmés" pour l'année 2017. Après échanges de vues, le conseil municipal valide, dans la limite des fonds budgétaires disponibles, les travaux suivants qui seront inscrits au Budget Primitif 2017 (les sommes mentionnées ont uniquement une valeur indicative) :

Chemin Communal de la Neumath : 33.000 TTC

Travaux de Voirie Rue Fénétrange : 60.000 TTC

Réhabilitation et travaux à l'école Maternelle : 250.000 TTC

Achat du Terrain Grosse Anna 70.000 €

Lotissement "les Prunelles" : 120.000 €

Création d'un parcours de santé : 30.000 €

Local périscolaire stores : 1.500 €

Elimination des Eaux Claires au Breuil : 10.000 €

Poteau Incendie dans la Rue Vergers : 5.000 €

Voirie Rue de l'Impasse : 25.000 €

Voirie Rue du Cimetière : voirie à partir du parking de la Salle des Fêtes : somme à chiffrer

Voirie Rue Réservoir : somme à chiffrer

Eclairage Public Coffret (travaux réalisés avec la CCSMS) : à chiffrer

Stade Municipal : somme à chiffrer

Contact achat maison Limon ?

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h15.

10 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 10 AVRIL 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11 : Schwartzberger Alain, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Schmitt Frédéric, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, ROTH M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 31/03/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dannenberger Clément, Geoffroy Albert, Charrier Philippe, Albert Frédéric, - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

- Les décorations de Pâques sont installées depuis 8 jours dans les rues de la commune.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-03 / 022

Vote des Comptes de Gestion 2016

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES » + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les cinq comptes de gestion 2016 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG.

Comptes Administratifs 2016

N° 2017-03 / 023

Compte Administratif 2016 - COMMUNE

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2016	REALISE 2016	RESULTAT 2016
Fonctionnement	Dépenses	980 123,82 €	448 308,66 €	EXCEDENT
	Recettes	980 123,82 €	596 320,82 €	138 011,84 €
Investissement	Dépenses	637 749,52 €	219 903,47 €	EXCEDENT
	Recettes	637 749,52 €	409 734,63 €	198 831,16 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	326 813,00 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	276 701,62 €	€	188 831,16 €	27 870,46 €
Fonctionnement	615 735,44 €	216 701,62 €	138 011,84 €	537 045,66 €
TOTAL	398 033,82 €	216 701,62 €	326 843,00 €	598 175,20 €

N° 2017-03 / 024

Compte Administratif 2016 - BOIS ET FORETS

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2016	REALISE 2016	RESULTAT 2016
Fonctionnement	Dépenses	88 980,38 €	12 418,96 €	EXCEDENT
	Recettes	88 980,38 €	58 883,12 €	46 464,16 €
Investissement	Dépenses	21 961,76 €	4 330,21 €	DEFICIT
	Recettes	21 961,76 €	- €	- 4 330,21 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	42 133,95 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	5 621,38 €	- €	4 330,21 €	1 491,17 €
Fonctionnement	35 980,38 €	- €	46 464,16 €	82 444,54 €
TOTAL	41 601,76 €	- €	42 133,95 €	83 935,71 €

N° 2017-03 / 025

Compte Administratif 2016 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2016	REALISE 2016	RESULTAT 2016
Fonctionnement	Dépenses	16 000,00 €	- €	/
	Recettes	16 000,00 €	- €	- €
Investissement	Dépenses	6 000,00 €	- €	/
	Recettes	6 000,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections			/	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €

N° 2017-03 / 026

Compte Administratif 2016 - LOTISSEMENT LES PERDRIX (clôturé au 31/12/2016)

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2016.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 7 JUIN 2016 (N°2016-05-039), le budget annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX a été clôturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2016	REALISE 2016	RESULTAT 2016
Fonctionnement	Dépenses	8 350,25 €	8 350,25 €	/
	Recettes	8 350,25 €	3 755,52 €	4 594,73 €
Investissement	Dépenses	8 350,25 €	- €	/
	Recettes	8 350,25 €	8 350,25 €	8 350,25 €
Résultat des deux sections			/	3 755,52 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	- 8 350,25 €	- €	8 350,25 €	- €
Fonctionnement	4 594,73 €	- €	4 594,73 €	- €
TOTAL	- 3 755,52 €	- €	3 755,52 €	- €

N° 2017-03 / 027

Compte Administratif 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2016.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 24 OCTOBRE 2016 (N°2016-08-061), le budget annexe ASSAINISSEMENT a été transféré à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2016	REALISE 2016	RESULTAT 2016
Fonctionnement	Dépenses	101 850,63 €	42 739,12 €	DEFICIT
	Recettes	101 850,63 €	38 721,21 €	4 017,91 €
Investissement	Dépenses	1 855 791,65 €	72 217,72 €	DEFICIT
	Recettes	1 855 791,65 €	- €	- 72 217,72 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 76 235,63 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	982 867,02 €	- €	72 217,72 €	910 649,30 €
Fonctionnement	920,63 €	- €	4 017,91 €	3 097,28 €
TOTAL	983 787,65 €	- €	76 235,63 €	907 552,02 €

Affectation des Résultats 2016

N° 2017-03 / 028

Affectation des Résultats 2016 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2016, à savoir :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement

de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :
- 216 701,62 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
399 033,82 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 188 831,16 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 138 011,84 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : 20 000,00 €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 47 870,46 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpt R1068) 47 870,46 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) 489 175,20 €

2017-03 / --- = BOIS ET FORETS

NEANT

2017-03 / --- = LOTISSEMENT LES PRUNELLES

NEANT

2017-03 / --- = LOTISSEMENT LES PERDRIX

NEANT

2017-03 / --- = ASSAINISSEMENT

NEANT

N° 2017-03 / 029

Vote des Taxes Communales 2017

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 3 taxes concernant l'ANNEE 2017, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DÉCIDE DE VALIDER le taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation 13,53 %

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,23 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Budgets Primitifs 2017

N° 2017-03 / 030

Budget Primitif 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2017, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	990 090,20 €	990 090,20 €
	Recettes	1 040 090,20 €	1 040 090,20 €
Investissement	Dépenses	1 785 124,50 €	1 785 124,50 €
	Recettes	1 785 124,50 €	1 785 124,50 €

N° 2017-03 / 031

Budget Primitif 2017 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2017, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	39 800,00 €	39 800,00 €
	Recettes	102 244,00 €	102 244,00 €

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Investissement	Dépenses	21 491,00 €	21 491,00 €
	Recettes	21 491,00 €	21 491,00 €

N° 2017-03 / 032

Budget Primitif 2017 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2017, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	110 000,00 €	110 000,00 €
	Recettes	110 000,00 €	110 000,00 €

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Investissement	Dépenses	100 000,00 €	100 000,00 €
	Recettes	100 000,00 €	100 000,00 €

N° 2017-03 / 033

Remplacement du Poteau Passage Piétons - Rue de Hilbesheim

Le Maire informe le conseil municipal qu'un camion de livraison a arraché un poteau de passage piétons au niveau du Presbytère sur la Rue de Hilbesheim, ceci, lors d'une livraison de matériel à la Salle des Fêtes. Le responsable de la Société de Transports concernée : Transports DELTA LINE - 6 route de Bischwiller - 67460 SOUFFELWEYERSHEIM - a proposé à la Commune une participation financière pour le remplacement de ce poteau (poteau bleu marine avec boule visuelle blanche). Le montant de ce remplacement est estimé à une somme totale de 160,00 € (achat du poteau et installation par les ouvriers communaux).

Le Maire propose au conseil municipal de valider cette somme qui sera facturée au transporteur par un titre de recette.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la somme de 160,00 € pour les frais de remplacement de ce poteau piétons,

VALIDE la facturation de cette somme à la Société de Transport DELTA LINE
AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

29 MAI 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 29 MAI 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 12 : Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 16/05/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roth M-Thérèse, Noblé Sébastien, Mazerand Régis,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : // /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Une manœuvre des sapeurs pompiers aux écoles s'est déroulée le lundi 29 mai dans l'après midi. La sirène d'alerte a été remise en fonction, un nid d'oiseau bloquait le système.

Le maire informe également le conseil municipal de l'ouverture du dépôt de pains ANTONI et PF-MOTORS au 2 Rue de Sarrebourg.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-04 / 034

CC-SMS Convention relative à l'encaissement de la redevance assainissement

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2017-02 / 015

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la CC-SMS proposent la signature d'une convention relative à la procédure d'encaissement de la redevance d'assainissement. Le maire donne lecture de ladite convention. Il rappelle qu'une précédente convention était proposée par la CCSMS pour ces travaux, mais que le conseil l'avait rejetée (proposition de financement non acceptable). Le tarif est désormais de 1,50 € par facture saisie.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE D'ACCEPTER la présente (nouvelle) convention rectifiée et valident la participation de 1,50€ pour la prestation de saisie des factures d'assainissement de la commune. Les modalités de fonctionnement restent à définir entre les 2 services (Mairie de Sarraltroff et comptabilité CCSMS).

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-04 / 035

Evaluation et validation de la période de concertation du projet de PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du PLU,
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qui en a été tiré lors de la séance du conseil municipal de ce jour ;
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans la séance de ce jour sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, les principales options et règles que contient le projet de PLU.

Le Conseil Municipal :

VU les articles L.153-8 et suivants et R.153-1 et suivants du code de l'urbanisme, VU la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2012 prescrivant l'élaboration du PLU,

VU le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les documents graphiques, le règlement et les annexes,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, ayant eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 29 MAI 2017,

VU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire, Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Tire le bilan de la concertation :

Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SARRALTROFF tel qu'il est annexé à la présente ;

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U ainsi que :
- aux communes limitrophes ;
- aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- à l'établissement public chargé du SCoT dont la commune est limitrophe ; qui en ont fait la demande.

Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération sera transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2017-04 / 035

Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLU communal

Projet soumis à la délibération du Conseil Municipal N° 2017-04 / 035 du 29 mai 2017.

Par délibération du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a défini les modalités de concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes : parution dans la presse - distributions de courriers - registre en mairie - site internet - bulletin communal.

1- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION :

Registre : à compter du 25 juin 2012, et pendant toute la période de l'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population dans un registre de concertation (aucune remarque n'a été annotée dans ce registre à ce jour).

Affichage : la commune a mis à la disposition du public 3 panneaux explicatifs en

mairie.

Personnes publiques associées : en ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum : réunions avec les exploitants agricoles et la Chambre d'Agriculture, réunion des PPA, présentation du PADD, du règlement et d'un premier projet de zonage du PLU.

Articles et Parutions : des articles et parutions ont ponctué toute la phase de l'élaboration du PLU. Leurs objectifs étaient multiples : rappeler les objectifs du PLU, exposer synthétiquement les orientations principales et ses déclinaisons en règlement et zonage PLU, expliquer les principaux points du règlement du PLU, présenter les différents enseignements de la concertation : points de débat et contributions du public intégrées au projet de PLU à l'occasion de la concertation, exposer les principaux projets urbains en cours de développement.

Le site internet de la commune : le même affichage a été fait sur le site internet de la commune :

<http://www.sarraltroff.fr/Votre-commune/Urbanisme.html>

Présentations en réunions publiques : deux réunions publiques ont été organisées lors de la période de concertation (le 23 juin 2015 : présentation du diagnostic et du PADD - le 27 février 2017 : présentation du zonage, du règlement et OAP). Ces deux réunions ont été annoncées dans la presse et par des notes d'information distribuées dans les boîtes à lettres de la commune (article au Républicain Lorrain le dimanche 26 février 2017...).

2- CONCLUSION :

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU. La commune a tenu à associer l'ensemble de la population ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer sur le PLU.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU.

Ce bilan de la concertation a été lu et approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mai 2017.

N° 2017-04 / 036

Rénovation de l'école Maternelle (Subvention D57 AMITER)

Le maire rappelle le projet de rénovation de l'entrée et des sanitaires de l'école maternelle. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental de la Moselle via sa subvention AMITER 2015-2020, ceci pour une somme de 40.000 € accordés.

Une convention à signer avec les conseillers départementaux pour valider et officialiser cette subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présente convention de subvention AMITER CD57

DECIDE de valider la convention à signer avec les conseillers départementaux,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-04 / 037

Lotissement des Prunelles - Achat de terrains à l'AFAF de Sarraltroff

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un lotissement au lieu dit "Cotes du Messe" : lotissement "Les Prunelles". Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire pour valider ce dossier de procéder à l'acquisition d'une parcelle appartenant actuellement au l' Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Sarraltroff.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

SECTION 23 - PARCELLE 119 - SURFACE 8 a 72 ca

SECTION 23 - PARCELLE 160 (ancien numéro : 112) - SURFACE 1 ha 05 a 77 ca

Le prix proposé est l'EURO SYMBOLIQUE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition au prix de l' Euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus

AUTORISE le maire (ou l'adjoint délégué) à signer avec le Président de l'AFAF de Sarraltroff l'acte d'acquisition correspondant.

N° 2017-04 / 038

Transfert des pouvoirs de police du Maire à la CC-SMS

Le maire présente au conseil municipal la proposition de la CC-SMS concernant les transferts automatiques de la Police Spéciale du maire, notamment celle liée à la compétence habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au transfert du pouvoir de police spéciale lié à la compétence habitat,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

- Mise en place de l'Arrêt de Bus TER "Mairie"

Le maire rappelle la délibération N° 2017-01 / 008 du 23 janvier 2017 sollicitant auprès de TER le déplacement de l'arrêt de bus MAIRIE. Suite à notre demande, TER LORRAINE a validé la mise en place de l'arrêt de bus au niveau "MAIRIE" situé au 7 rue de Fénétrange (croisement Rue de Fénétrange - Rue de la Fontaine).

Le panneau et l'abri bus seront prochainement mis en place à cet endroit.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le nouvel emplacement de l'arrêt de bus TER "Mairie",

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Garde périscolaire - Paiement par chèque CESU

Le maire rappelle la délibération n° 2016-08-059 du 24 octobre 2016 concernant la prise en compte des titres de paiement CESU pour le périscolaire. Il convient de vérifier les points suivants avant de redélibérer sur ce dossier :

- Envois en recommandés pris en charge par la TG 57 ?

- Frais de dossier ou de traitement à payer à l'organisme CESU ? QUI ? COMBIEN ? CONTRAT D'AFFILIATION ANNUEL OU A VIE DE LA PART DES CESU ?

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

3 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 3 JUILLET 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11+1 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Noblé Sébastien, Mazerand Régis, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Paul Vary qui donne procuration à Francis MATHIS, Roth M-Thérèse, Charrier Philippe, Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : // /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Une manœuvre Sapeurs-Pompiers de Sarrebourg-Fénétrange-Sarraltroff s'est déroulée sur la Zone de Loisirs ce vendredi 30 juin. Une simulation d'accident

La désignation des délégués pour les élections sénatoriales s'est déroulée le vendredi 30 juin dernier (3 titulaires : Francis Mathis, Alain Schwartzberger, Paul Vary. 3 suppléants : Albert Geoffroy, Frédéric Schmitt, Raphaël Dietrich). Le vote des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre à la Préfecture de la Moselle à Metz. Concernant les travaux de déconnexion des fosses septiques, les chantiers actuels sont localisés dans la Rue du Réservoir. Des travaux de voirie seront à prévoir après la déconnexion.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-05 / 040

Travaux à la Maternelle - Validation des ouvertures d'offres de prix

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux qui vont débuter prochainement pour la rénovation de l'entrée, des vestiaires et des sanitaires de l'école maternelle. Il informe le conseil municipal que la commission communale des travaux s'est réunie le 7 JUIN 2017 pour étudier et valider les offres de prix des 10 lots de ce marché, à savoir :

Lot 01 Gros Œuvre : HICK 24.147,00 € HT 28.976,40 € TTC
(57 - Sarrebourg)

Lot 02 Charpente - Couverture - Zing : HUNSINGER 45.585,00 € HT 54.702,00 € TTC
(67 - Weislingen)

Lot 03 Menuiseries PVC : DINDINGER 13.499,00 € HT 16.198,80 € TTC
(57 - Sarraltroff)

Lot 04 Menuiseries intérieures : INTER DECOR 2.862,55 € HT 3.435,06 € TTC
(67 - Ingwiller)

Lot 05 Isolation Plâtrerie :

MD 12.980,00 € HT 15.576,00 € TTC

(57 - Hommert)

Lot 06 Electricité : SNE 4.202,00 € HT 5.042,40 € TTC
(57 - Sarrebourg)

Lot 07 Chauffage : LAPLACE 4.763,00 € HT 5.715,60 € TTC
(57 - Buhl Lorraine)

Lot 08 Sanitaire : ALTA 10.174,00 € HT 12.208,80 € TTC
(57 - Lixheim)

Lot 09 Chape Carrelage : CHAPE CHAPE 8.365,50 € HT 10.038,60 € TTC
(57 - Langatte)

Lot 10 Peinture : KARLESKIND 2.654,80 € HT 3.185,76 € TTC
(57 - Sarrebourg)

Total HT : 129.232,85 € Total TTC : 155.079,74 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les offres de prix pour les 10 lots mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-05 / 041

Forêt Communale - Programme de travaux sylvicoles en exploitation 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2017 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 2j-9-14-18 et totalité) =

Volumes prévisionnels façonnés total : 564 m3 feuillus (bois d'œuvre)

Volumes prévisionnels de bois d'industrie façonnés total : 195 m3 (bois d'industrie)

Volumes prévisionnels de bois de feu façonnés - - - stères (bois de chauffage)

Volumes prévisionnels façonnés (Menus Produits) 1326 stères (façonnés)

Soit un volume total de 1687 m3

Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux : 65.383,00 €

Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux : - 24.345,00 € (hors TVA)

Estimation de la recette nette totale = 41.038,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2018 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-05 / 042

Forêt Communale - Destination des coupes 2018

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2018 comme suit :

COUPES N° 2j - 9 - 14 - 18 ET TOTALITE

DECIDE LES VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants (devis d'assistance technique et devis d'entreprise) et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débarquement),

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 € HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) du bois de nettoyage Menus Produits à 11,00 € HT le stère, (ONZE EUROS HT) et demande au Maire que les ventes de bois « Menus Produits » soient réservées en priorité aux habitants de Sarraltroff,

CONFIE à l'ONF le suivi des lots de nettoyage et de chauffage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit « Matérialisation et Réception des lots » 3,10 € HT le stère, soit 3,72 € TTC le stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

- Travaux au Monument aux Morts

Le maire rappelle le projet de rénovation du Monument aux Morts situé au centre

de la commune. Il présente le devis et l'avant projet établi par l'entreprise IERONE de Goerlingen d'un montant total de 10.512,00 € HT . Dossier à suivre (budget 2018)...

- Déplacement fontaine sèche RUE DE LA SARRE Place de la Gare

Le maire rappelle l'installation, il y a plusieurs années sur l'angle Rue de la Sarre - Rue de Sarrebourg d'une sculpture dite Fontaine Sèche. Avec l'ouverture toute récente de la Sté PF MOTORS à cet endroit (accès par la Rue de la Sarre) il est nécessaire de déplacer cette fontaine. Après discussion le conseil propose de déplacer cette fontaine sur la place de l'ancienne gare Rue de Sarrebourg. A suivre...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

25 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 : Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Noblé Sébastien, Mazerand Régis, Charrier Philippe, Paul Vary, Albert Frédéric, Roth Marie-Thérèse, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 19/09/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Roth M-Thérèse,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : ///

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

La vente du terrain Grosse Anna au croisement central sera signée le 12 octobre prochain chez le notaire.

La traditionnelle vente des Brioches de l'Amitié aura lieu les 6 et 7 octobre prochains.

La Fête du Péciscolaire sera organisée pour la Saint Nicolas le 8 décembre en fin d'après midi.

Les différents marquages au sol ont été réalisés sur les voiries et au niveau des croisements sur la commune.

A l'Ecole maternelle les travaux en cours. Le Maire prévoit un accès dans les nouveaux locaux après les vacances d'automne (à voir suivant l'avancée des travaux).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-06 / 043

Postes d'employés au péciscolaire et services techniques

Le Maire informe le conseil municipal que les 3 postes en "contrats aidés" en cours jusqu'au 31 AOÛT 2017 n'ont pas été renouvelés par l'Etat et les Services de la Préfecture (Pole Emploi).

De ce fait, pour pouvoir continuer à faire fonctionner les services communaux, notamment le péciscolaire et les services techniques, il a fallu procéder à la signature de contrats en CDD du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2017. Les 3 postes sont les suivants :

PERISCOLAIRE :

- Elisa KRUMMENACKER

(adjoint d'animation territoriale - IB : 347 / IM : 325 : 15h00 par semaine)

- Béatrice KARLESKIND

(adjoint d'animation territoriale - IB : 347 / IM : 325 : 15h00 par semaine)

SERV. TECHNIQUES

- Jacky WEIL

(adjoint technique - IB : 347 / IM : 325 : 20h00 par semaine).

Le maire précise que ces contrats ont du être signés dans l'urgence vu la réponse tardive des services de Pole Emploi sur le non renouvellement des contrats aidés à la fin du mois d'août dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEPLORE le non renouvellement des contrats aidés à destination des communes de -2000 hab.,

VALIDE de ce fait la création des 3 postes en CDD à savoir : 2 postes en péciscolaire (adjoint d'animation) et 1 poste en services techniques (adjoint technique) à la

date du 1er septembre 2017 et pour une durée de 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2017 (renouvelable par la suite éventuellement), tels que mentionnés ci dessus, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 044

Péciscolaire - participation des communes de Bettborn et d'Oberstinzel

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le péciscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2016 à août 2017. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 28.270,40 €

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 17.103,21 € (arrondi)

Part payée par la commune de BETTBORN : 6.397,31 € (titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 4.769,88 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 045

Validation des tarifs du péciscolaire - année 2017-2018

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le péciscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ».

La commune de Sarraltroff employait, depuis la mise en place du péciscolaire sur le RPI, 2 personnes en "contrat aidé" ce qui diminuait fortement les frais de personnel nécessaire au fonctionnement de ce service. Le Maire informe le conseil municipal que les services de Pole Emploi ont confirmé la non validation des CONTRATS AIDES au 1er septembre 2017, obligeant de ce fait, la commune de Sarraltroff à recruter 2 employées à raison de 15 heures par semaine (sans aide de l'Etat). Il ajoute enfin que le service d'accueil péciscolaire débutera, suite à la demande de plusieurs parents, à 7h15 (au lieu de 7h30). Le maire présente enfin le bilan financier de l'année scolaire écoulée.

Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition pour la rentrée de septembre 2017 établis par la Commission du Péciscolaire lors de sa réunion du 30 août dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, par 10 VOIX POUR et 4 VOIX ABSTENTION :

VALIDE les tarifs du péciscolaire à compter du 1er septembre 2017 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzel), pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueil	Horaires	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
		de 0 à 7.000	de 7.001 à 10.000	de 10.001 à 15.000	au-delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,50
	7h45 - 8h30	1,30	1,50	1,70	2,00
	11h30-12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
Midi	Repas et Garde	7,00	7,40	8,00	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50
	13h00-13h30	1,40	1,20	1,40	1,40
Soir	15h50-17h00	1,30	1,70	1,50	2,20
	15h50-17h30	2,20	2,40	2,60	3,00
	15h50-18h00	2,30	3,20	3,40	3,60
Mercredi	11h10-12h15	1,40	1,80	2,00	2,40

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (hors personnels enseignants et le personnel communal)

Accueil	Horaires	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
		de 0 à 7.000	de 7.001 à 10.000	de 10.001 à 15.000	au-delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,70	2,20
	7h45 - 8h30	1,40	1,80	2,10	2,60
	11h30-12h15	1,40	1,80	2,10	2,60
Midi	Repas et Garde	7,70	8,20	8,50	10,00
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h30	1,10	1,40	1,70	2,20
Soir	15h50-17h00	1,10	2,00	2,40	3,00
	15h50-17h30	2,20	2,60	3,20	3,60
	15h50-18h00	3,10	3,60	4,20	4,60
Mercredi	11h10-12h15	1,50	2,20	2,50	3,20

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 046

Travaux de voirie - Rue du Réservoir

Le Maire présente le plan des travaux de voirie à réaliser dans la Rue du Réservoir.





Le montant estimatif des travaux s'élève à 74.711,87 TTC (établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg).

Le maire ajoute que les appels d'offres vont être lancés prochainement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux de la Rue du Réservoir comme présenté et chiffré par le bureau d'études LAMBERT,

AUTORISE le maire à lancer la procédure d'appels d'offres pour ces travaux,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 047

Lotissement LES PRUNELLES - Travaux d'assainissement

Le Maire présente le plan des travaux d'assainissement à réaliser dans le futur lotissement LES PRUNELLES (lieu dit Cotes du Messe). Le montant estimatif des travaux s'élève à 86.800,06 TTC (établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg).

Le maire ajoute que les appels d'offres vont être lancés prochainement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux d'assainissement dans le futur lotissement LES PRUNELLES comme présenté et chiffré par le bureau d'études LAMBERT,

AUTORISE le maire à lancer la procédure d'appels d'offres pour ces travaux,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 048

Revalorisation et Sécurisation du Centre du Village - Subvention AMITER 2018

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 4 zones au centre de la commune (délib CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg :

Aménagement et Sécurisation de la Rue de l'Eglise (accès aux écoles, à la mairie, à la place verte) :

152.984,78 € HT - 183.581,74 € TTC

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse)

102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :

30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :

23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Moselle : subvention AMITER 2018.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC

subvention AMITER CD57 = 309.495,92 x 40% = 123.800,00 €

à la charge de la commune = fonds propres 10 % = 30.950,00 €

emprunts 50 % = 154.748,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2018,

SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle AMITER 2018 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 049

Travaux 2018 - aménagement du Centre Village - Subvention AMENDES DE POLICE

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 3 zones au centre de la commune (délib CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Bureau d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg :

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse)

102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :

30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :

23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat dans le cadre de ses subventions AMENDES DE POLICE.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC

subvention AMENDES DE POLICE = 156.511,14 x 35% = 54.778,90 €

à la charge de la commune (fonds propres et emprunt) = 101.732,24 € HT

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2018,

SOLLICITE la subvention de l'Etat AMENDES DE POLICE - Année 2018 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-06 / 50

Projet d'installation d'un système de concassage sur la Zone Artisanale - Dietrich Christian

Le Maire informe le conseil municipal que la Sarl Christian DIETRICH (Oberstintel) projette la création et l'installation d'un système de concassage sur la Zone Artisanale Route de Sarrebourg (le long du chemin de Hilbesheim).

Un dossier d'enquête publique a été déposé en mairie pour présenter cette installation.

L'enquête publique aura lieu durant 4 semaines du 2 octobre prochain au 30 octobre prochain. Une information sera publiée prochainement sur le site internet de la commune et de la Mairie.

Le Maire ajoute que l'avis du conseil municipal est sollicité dans cette procédure.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DEMANDE le respect des prescriptions notées dans le registre d'enquête publique,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

- Travaux d'Assainissement dans la Rue du Breuil

Le maire rappelle les travaux d'assainissement et de déconnexions des fosses septiques actuellement en cours sur la commune. Ces travaux sont réalisés par la Com-Com Sarrebourg Moselle Sud et financés en grande partie par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Cependant, lors de la programmation des travaux de déconnexion des fosses dans le Quartier du Breuil, il a été constaté que le niveau du bassin versant des eaux usées était incompatible avec la mise en place d'un assainissement collectif sur ce secteur. Il a donc été proposé aux quelques 6-8 habitations de cette zone de passer par la mise en place d'un assainissement autonome. Plusieurs avis sont émis et plusieurs possibilités sont étudiées par les membres du conseil municipal.

Le Maire propose d'organiser, avec les personnes concernées, le conseil municipal et les services de la ComCom de Sarrebourg Moselle Sud (en charge du dossier de travaux), une réunion publique pour discuter de ces différentes possibilités. Cette réunion sera organisée très prochainement en mairie. Dossier à suivre...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

6 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 : Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Paul Vary, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 30/10/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mazerand Régis, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - / -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

La vente des brioches de l'amitié au début du mois d'octobre a rapporté la somme de 811.07 €. Cette somme est reversée en totalité à l'association de l'APEI de Sarrebourg (Amis des Parents d'Enfants Inadaptés de la Région de Sarrebourg).

Appel d'offres Lot Prunelles Assainissement SCRE

Appel d'offres Voirie Rue Réservoir SCRE

Enquête publique PLU du 20/11 au 20/12 Commissaire enquêteur 4x en mairie
Entreprise PFEIFFER Marc - SNCF câble arraché 15000 € = dossier d'assurance en cours - Entreprise PFEIFFER Marc - Hangar Schaeffer Jean-Marie le long de la ligne SNCF entre le bas de la rue = dossier d'assurance en cours - dans ces deux cas, la commune se réserve le droit de se retourner contre l'entreprise PFEIFFER Marc et son assurance.

Aménagement du Centre du Village - Présentation par la Société ROHL des possi-

bilités d'éclairage public

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2017-07 / 051

Rapport de la CLECT du 27 avril 2017 - Attribution de compensation de la Com-Com Sarrebourg Moselle Sud

Le Maire explique que la CLECT a approuvé le 06 mars 2017 les deux premiers volets du projet de pacte financier fiscal entre la CCSMS et les communes membres. Ces volets portent sur deux sujets :
la neutralisation fiscale pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB
le partage de la non contribution au FPIC en 2017

La mise en œuvre de ces deux volets implique des transferts financiers entre la CCSMS et chaque commune, via le mécanisme de la « révision libre des Attributions de Compensation (AC) » prévu au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Cette révision libre des AC nécessite une délibération concordante entre le conseil municipal (majorité simple) et le conseil communautaire (majorité des 2/3).

Le maire rappelle que la commune a déjà mis en application le principe de la neutralisation fiscale lors du vote des taux d'imposition (diminution des taux communaux pour compenser la hausse des taux intercommunaux).

Le 27 avril 2017, la CLECT de la CCSMS a approuvé un rapport fixant le montant de la révision libre des AC pour chaque commune, en tenant compte des décisions et des modes de calcul retenus par les communes dans leurs délibérations de vote des taux 2017.

Ainsi, pour notre commune de SARRALTROFF, le rapport de la CLECT préconise une modification de l'AC. L'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de 2.642,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT du 27 avril 2017

Approuve les volets 1 et 2 du pacte financier et fiscal

Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 124.461,00 € (montant notifié le 15/02/17) à 127.103,00 €.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 052

Rapport de la CLECT du 26 septembre 2017 - Révision de l'attribution de compensation de la Com-Com Sarrebourg Moselle Sud

Le Maire informe le conseil municipal que, le 26 septembre 2017, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques : l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 1er JANVIER 2017, et la régularisation d'actions effectuées par les ex-CC hors compétences. Des montants de révisions d'AC ont ainsi été définis pour chaque commune.

La commune de SARRALTROFF est concernée par la première thématique, du fait du transfert de sa compétence « eaux pluviales ». Cela est valable même si dans le cas présent, la CLECT ne propose pas de révision de l'AC (montant de la charge transférée pour la compétence eaux pluviales = 0 €).

Le rapport de la CLECT du 26 septembre dernier doit être approuvé par les communes dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport (par délibération à la majorité simple).

Toutefois, compte tenu de la correction des AC « de base » définitives liées au passage en FPU votées par le conseil communautaire le 28 septembre 2017, et compte tenu de la précédente révision des AC proposée par la CLECT le 27 avril 2017, approuvée par le conseil municipal ce jour, le 6 novembre 2017 (délibération 2017-07/051), il est nécessaire de prendre acte d'une modification de l'AC que la commune va percevoir en provenance de la CCSMS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017

Prend acte de la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 127.103,00 € à 124.993,00 €.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 053

Indemnité de Conseil et de Confection de Budget du Comptable du Trésor

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux :

Le conseil municipal de SARRALTROFF, par 10 voix POUR et 3 voix CONTRE :
DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
DEDIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Pierre ROY, Receveur Municipal à Sarrebourg, ceci depuis le 1er JANVIER 2017,
DECIDE d'accorder à M. Jean-Pierre ROY l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 €.
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 054

Travaux centre village - Demande de Subvention à la REGION GRAND EST

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 4 zones au centre de la commune (délib CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg :

Aménagement et Sécurisation de la Rue de l'Eglise (accès aux écoles, à la mairie, à la place verte) :

152.984,78 € HT - 183.581,74 € TTC

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse)

102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :

30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :

23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Régional de la Région GRAND EST au titre de ses subventions pour l'année 2018.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT, ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC

subvention Région Grand Est = 309.495,92 x 40% = 123.800,00 €

à la charge de la commune = fonds propres 10 % = 30.950,00 €

emprunts 50 % = 154.748,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2018,

SOLLICITE la subvention de la Région GRAND EST pour l'année 2018 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 055

Travaux centre village - Demande de Subvention à l'Etat - DETR 2018

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 4 zones au centre de la commune (délib CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg :

Aménagement et Sécurisation de la Rue de l'Eglise (accès aux écoles, à la mairie, à la place verte) :

152.984,78 € HT - 183.581,74 € TTC

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse)

102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :

30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :

23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de sa subvention DETR pour l'année 2018.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT, ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC

subvention DETR = 309.495,92 x 35% = 108.324,00 €

à la charge de la commune = fonds propres 15 % = 46.424,00 €

emprunts 50 % = 154.748,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2018,

SOLLICITE la subvention DETR de l'Etat pour l'année 2018 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 056

Achat de terrains - AFAPAF - COMMUNE

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles de voirie communale appartenant actuellement au l' Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Sarraltroff et qui sont situées dans le prolongement de la Rue de la Forêt.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

SECTION 23 - PARCELLE 159/112 - SURFACE 0 a 07 ca
SECTION 23 - PARCELLE 161/112 - SURFACE 0 a 84 ca
SECTION 23 - PARCELLE 162/105 - SURFACE 0 a 82 ca
SECTION 23 - PARCELLE 163/105 - SURFACE 0 a 75 ca
SECTION 23 - PARCELLE 165/82 - SURFACE 0 a 05 ca
SECTION 23 - PARCELLE 105 - SURFACE 2 a 73 ca

Le prix proposé est l'EURO SYMBOLIQUE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition au prix de l' Euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus

AUTORISE le maire (ou l'adjoint délégué) à signer avec le Président de l'AFAFAF de Sarraltroff l'acte d'acquisition correspondant.

N° 2017-07 / 057

Périscolaire - Paiement par TICKETS CESU

Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle demande de paiement des factures du périscolaire par "Tickets CESU" a été réceptionnée en mairie. Plusieurs discussions à ce sujet avaient déjà été émises lors des précédentes réunions du conseil municipal. Le Maire présente les frais engagés par la commune de Sarraltroff pour ouvrir un compte CESU et les frais afférents à la gestion des encaissements CESU tout au long de l'année. Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour valider ou non cette nouvelle demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT que les tickets et chèques CESU ne peuvent être utilisés que pour le paiement de la garde périscolaire et non pour les repas périscolaire,
CONSIDERANT les frais engagés par la Commune pour la gestion des encaissements de Tickets CESU,

CONSIDERANT ses précédentes discussions à ce sujet,
DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-07 / 058

Assainissement dans la Rue du Breuil - Rue de Sarrebourg

Le Maire rappelle la réunion du mercredi 18 octobre dernier à 10h avec les habitants de la Rue de Sarrebourg – Breuil et la ComCom Sarrebourg Moselle Sud. Lors de cette réunion, ont été étudiés les possibilités pour la commune de prendre en charge, via la signature d'une convention avec la CCSMS, le financement des travaux supplémentaires pour la connexion au réseau d'assainissement intercommunal des quelques habitations situées entre l'entrée du village et le croisement Rue de Sarrebourg - Rue du Breuil. Le maire donne lecture du rapport de cette réunion.

Après échange de vues, le conseil municipal, décide de :

VALIDER le possibilité de la signature d'une convention entre la commune et la CCSMS pour la prise en charge financière, par la commune, des travaux supplémentaires de connexion des habitations Rue de Sarrebourg - Rue du Breuil au Réseau Intercommunal d'assainissement,

DEMANDE aux services de la CCSMS la préparation de cette convention qui sera étudiée et délibérée lors d'une prochaine réunion,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

- Prévision des travaux 2018 :

Le Maire présente les prévisions des travaux à inscrire au budgets 2018 à savoir : l'aménagement Centre Village (voir délibérations ci dessus), Assainissement dans la Rue du Breuil, Voirie dans la Rue des Cerisiers, Lotissement des Perdrix (voirie définitive et trottoirs), Lotissement des Prunelles.

Ces travaux seront validés en 2018 suivant les crédits disponibles lors du vote du budget primitif 2018.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

AFAFAF

Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Sarraltroff

En 2011, nous avons posé des rigoles en tôle galvanisée dans les chemins en pente afin de limiter les dégâts de ruissellements lors de fortes pluies que nous avons observées en juin 2016. Cette année, les propriétaires fonciers ont dû acquitter deux factures. La première concernait l'exercice 2016 et la seconde, l'exercice 2017. La participation restant toujours à 20 € HT par hectare (soit 24 € TTC / ha).

Les exploitants agricoles prennent en charge 50%, soit 12 € TTC/ha, versés en même temps que le fermage.

Pour 2018, le bureau et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux et restons à votre écoute.

Pour l'Association Foncière.

Le président Meyer Jean-Claude



Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.



Avec ses 66 membres, le comité du Souvenir Français de Sarraltroff a rempli et poursuit encore jour après jour sa mission principale : conserver la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la France. Notre fidèle porte-drapeau, Théophile Roos était présent lors de 32 sorties (cérémonies patriotiques dans le pays de Sarrebourg, funérailles, congrès départemental du Souvenir Français à Metz, journée de la mémoire mosellane à Saint Avold ... etc).

Le Président espère renforcer son bureau en trouvant des forces vives en doublure du bureau actuellement en place afin de préparer sereinement l'avenir. Le travail d'initiation à la mémoire auprès des écoles se poursuit en étroite collaboration avec les enseignants de l'école primaire. Ainsi, un voyage mémoriel au musée de Gravelotte a été effectué le 30 mars 2017 avec 46 élèves des classes de CM1-CM2 du regroupement scolaire. Une sortie très appréciée

des élèves à la découverte de la vie des soldats lors de la guerre de 1870.

La prochaine réunion annuelle aura lieu le vendredi 9 mars 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le Président, Paul VARY

Club de couture



Nous avons eu le grand plaisir cette année de recevoir trois fois les enfants du périscolaire pour une petite découverte du monde de la couture.

Nous remercions les personnes du club de l'amitié qui nous ont fourni à cette occasion boutons et tissus.

Nous reprenons avec entrain une nouvelle année de couture.

Les couturières du mardi après-midi vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.



HISTORIQUE DE LA TRANSFUSION SANGUINE

De tout temps, l'homme a été fasciné par le sang auquel il a conféré des significations multiples et bien souvent contradictoires.

La saignée : un acte thérapeutique « universel ».

Pour la médecine, le sang a d'abord été considéré comme devant être éliminé, et la saignée faisait partie de l'arsenal thérapeutique des médecines développées de manière indépendante en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie.

Le concept d'injecter du sang dans un objectif de soins est en revanche beaucoup plus récent, et s'est heurté à de grandes difficultés qui n'ont pas été seulement d'ordre technique. C'est l'histoire dont nous allons présenter quelques étapes déterminantes.

17^e SIECLE :

Jean-Baptiste Denis, médecin de Louis XIV, réalisera la première transfusion de l'histoire en injectant, le 15 juin 1667 à Paris, quinze onces de sang d'agneau à un jeune homme souffrant d'une forte fièvre. L'expérience est concluante. Mais il ne pourra rien pour le baron Bond ou sieur Mauroy, qui décéderont après avoir été transfusés. Et le parlement de Paris finira par interdire la pratique de la transfusion qui sera délaissée pendant deux siècles.

18^e SIECLE :

De nombreux travaux, mais pas d'avance conceptuelle.

Tout au long du 18^e siècle, on peut trouver des essais de transfusion de sang d'animal à l'homme, réalisés dans de nombreux pays européens sauf en France. Si les techniques de voie d'abord progressent, il n'en est pas de même pour les indications de la transfusion sanguine qui restent en règle totalement en dehors de ce que nous concevons aujourd'hui.

Par ailleurs, la règle est de transfuser du sang d'animal (mouton, veau) et l'idée de transfuser du sang humain n'est émise par personne à cette période.

19^e SIECLE :

Les débuts de la démarche médicale moderne :

De 1818 à 1829, James Blundell réalisa les premières transfusions de sang humain.

Nous sommes 70 ans avant la découverte des groupes sanguins A.B.O., le choix du donneur se fixe en règle sur le mari de la parturiente. Par ailleurs, on ne connaît pas encore le moyen d'empêcher le sang de coaguler lors des transfusions.

Néanmoins, le 19^e siècle verra le développement de nombreux appareillages toujours très sophistiqués pour essayer de faire face à cette difficulté.

1900 : UNE DECOUVERTE MAJEURE :

En 1900, Karl Landsteiner découvre le groupe sanguin A.B.O. en comparant le sang de différents sujets. Dans certains cas, il observe l'agglutination de globules rouges en présence de sérum humain, il a l'idée de tester systématiquement (en commençant par tout le personnel du laboratoire) ce phénomène. Il arrive à la conclusion que l'explication la plus simple est la présence ou l'absence de deux antigènes sur les globules rouges qu'il appelle A et B, et la présence dans le sérum d'anticorps dirigés contre des antigènes chez les individus qui en sont dépourvus.

Il obtient le prix Nobel de Médecine en 1930.

LES TRANSFUSIONS DE 1900 à 1914 :

Karl Landsteiner en avait donné une base sécuritaire, par une meilleure connaissance de la « barrière immunologique » qui rendait les résultats de la transfusion aléatoires. La transfusion sanguine s'est donc développée rapidement.

A cette époque, la transfusion sanguine reste une acte chirurgical nécessitant la dénudation de vaisseaux du donneur et du receveur, toujours une veine pour le receveur, mais parfois une artère pour le donneur. Ce n'est donc pas un acte anodin.

1914-1918 : LES APPLICATIONS MILITAIRES ET LA REVOLUTION DE L'ANTI-COAGULATION :

Dès le début de la guerre de 1914-1918, les médecins militaires appli-

Donneurs de Sang

quent la transfusion sanguine. Cependant, ils ont de grandes difficultés à mettre en œuvre les techniques de connexion directe d'artère à veine.

Un formidable mouvement de recherche à la fois sur le terrain des opérations et dans les laboratoires de recherche des pays en guerre a permis des progrès considérables, et sauvé de nombreuses vies.

L'ANTICOAGULATION :

Sur le terrain, la capacité de dissocier le prélèvement du sang du donneur et sa transfusion chez le receveur a très largement facilité l'utilisation du sang. Les premières techniques étaient certes rudimentaires, mais très efficaces, consistant à prélever le sang en présence de citrate, dont les propriétés anticoagulantes ont été pour la première fois appliquées à la transfusion par un médecin belge, Albert Hustin en 1914, puis par beaucoup d'autres, dans de très nombreuses variations.

Les médecins militaires développent des appareillages simples et efficaces pour assurer des transfusions sur le terrain. Néanmoins, les conditions de recueil font que le sang n'est pas réellement conservé.

Parallèlement, en laboratoire, des techniques se développent qui permettent une réelle conservation, certes encore modeste, du sang total.

L'ENTRE DEUX GUERRES :

Le développement de la transfusion sanguine ne peut se faire sans le développement de réseaux de solidarités, basés sur la connaissance des besoins pour assurer les transfusions sanguines des patients. L'engagement des donneurs de sang est très exigeant, comme en témoigne le « règlement pour être donneur », élaboré par le centre de transfusion sanguine de l'hôpital St Antoine à Paris. C'est à partir de ces expériences que naîtra la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole en 1949, et la Fédération Internationale des Organisations de Donneurs de Sang en 1951.

La 2^e GUERRE MONDIALE ET L'IMMEDIAT APRES GUERRE :

La prise en charge transfusionnelle des blessés est assurée par les services de santé de toutes les armées impliquées avec essentiellement du sang conservé, mais les recherches se poursuivent ac-

tivement pour être en mesure de conserver le sang plus longtemps.

Cette période est vraiment à l'origine de la transfusion moderne, par trois développements majeurs : fractionnement du plasma, mise au point d'une solution de conservation du sang, et introduction des poches en plastique en remplacement des flacons de verre.

1- Le fractionnement du plasma :

En 1940, aux Etats-Unis, Edwin Cohn (1892-1953) met au point une technique de fractionnement du plasma en ses différentes protéines, permettant ainsi la préparation d'albumine, stockée, transportée et utilisée facilement sur le théâtre des opérations.

2- La conservation prolongée du sang :

Travaillant également en Grande Bretagne dans le cadre de l'effort de guerre, Loutit et Molison mettent au

point « la » solution de conservation qui permet de conserver le sang total pendant 21 jours.

3- L'utilisation des matières plastiques :

L'après guerre voit une autre étape décisive pour le développement de la transfusion sanguine franchie en 1953, avec le travail de Walter et Murphy, qui décrivent la première poche à sang en matière plastique. Cette technologie révolutionnaire à l'époque mettra plus de 20 ans à prendre sa place, mais aujourd'hui, on ne pourrait imaginer de transfusion sans elle.

Collectes

Collectes 2017

Sarraltroff, le 06/01/2017 :
50 donateurs

Oberstinzel, le 07/04/2017 :
45 donateurs

Goerlingen, le 07/07/2017 :
45 donateurs

Sarraltroff, le 06/10/2017 :
30 donateurs

Soit : 170 dons – une grande diminution par rapport à l'année précédente.

Collectes 2018

Le 12/01/2018 à Sarraltroff

Le 20/04/2018 à Oberstinzel

Le 06/07/2018 à Goerlingen

Le 12/10/2018 à Sarraltroff

Merci à tous les donateurs et également aux habitants des 3 communes pour leur générosité lors de la vente des calendriers « Don du sang ».

Que cette nouvelle année vous apporte, paix, bonheur, joie et surtout la santé

Le Président Francis MATHIS
et son comité.

Album souvenir



Les enfants en costume d'époque



Fête de la Sainte Barbe au Lion d'Or

2018 vient de débiter et il est donc l'heure de faire le bilan de l'année écoulée.

Pour la 5^{me} édition de notre Marche des Rois Mages qui s'est déroulée le samedi 14 janvier, nous avons eu la joie de compter une soixantaine de participants . Nous remercions les habitants de Baerendorf et Postroff pour leur soutien ainsi que le club de Sarraltroff.

Le 3 juin sur le parking de la caserne, 15 équipes se sont affrontées lors de notre concours de pétanque. Malheureusement une grosse averse tombée vers 18 h 30 a fortement diminué le nombre de participants à notre soirée.

En ce qui concerne les interventions, une trentaine de sorties ont été dénombrées :la plupart pour des secours à personnes, feu de cheminée, de friches, accidents.

Nos sapeurs pompiers sont régulièrement amenés à vérifier leurs compétences lors de diverses manœuvres.

Le 30 juin à 19h a eu lieu à Sarraltroff un exercice opérationnel pompier entre les centres de Sarrebourg, Fénétrange, Lixheim et Sarraltroff. Il s'agissait d'un exercice portant sur un accident de voiture route de Dolving , au niveau de l'aire de jeux.Ceci a permis de mettre en œuvre tout le maté-

riel nécessaire à la découpe de voiture et de sortir les victimes dans les meilleures conditions possibles. Nous avons pu compter sur le soutien des élus départementaux qui ont joué le rôle de victimes ainsi que de jeunes sapeurs pompiers issus d'autres centres de la compagnie. Monsieur le Maire a également participé au scénario établi par le service prévision de Sarrebourg et le chef de centre de Sarraltroff en tenant son propre rôle dans pareil cas. Cet exercice fut un succès et nous avons pu constater que les formations faites toute l'année ont été fructueuses

et instructives. Rendez vous est pris pour 2018 afin d'organiser un nouvel exercice de même accabit. Le chef de centre fait appel à toutes personnes pouvant avoir un scénario ou une idée de lieu (corps de ferme , etc).

De nouvelles recrues sont venues grossir le rang des sapeurs pompiers de Sarraltroff. Il s'agit de :

Gindre Cassandra

Huber Eline

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants qui nous réservent toujours un accueil chaleureux lors de la vente des calendriers faite le 11 novembre, les diverses associations pour leur présence lors de nos manifestations.

Nos remerciements vont également à M. le Maire ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien tout au long de l'année.

La traditionnelle Ste Barbe s'est déroulée au café « au Lion d'Or » en présence de M. Di Filippo député, M. Simon conseiller départemental, M. Mathis maire de Sarraltroff.

A cette occasion , M. HAUER Stéphane s'est vu remettre la médaille des 10 ans de service.

Les sapeurs pompiers ainsi que l'amicale vont présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.



Visite du commandant ROTH et du lieutenant BERNARD de Sarrebourg en juin 2017

L'année 2017 riche en évènements prend fin, c'est l'occasion idéale pour les Sports Réunis de Sarraltroff de vous présenter un bilan aussi bien sportif que festif et également d'ouvrir cette nouvelle année 2018 qui sera à n'en pas douter aussi intéressante.



Le sport, raison d'être de notre association, occupe bien sûr une place prépondérante dans ce bilan.

Tout d'abord, félicitons l'équipe senior qui malgré une fin de saison tumultueuse a réussi à se maintenir en troisième division grâce notamment à un travail de qualité et un investissement constant de chacun. Cet objectif a été atteint assez rapidement dans la saison et ce fut un soulagement et une réelle satisfaction pour tous les joueurs et les supporters de notre club, ainsi que pour les membres du Comité.

La nouvelle saison sportive 2017-2018 a débuté avec la nomination d'un nouveau coach en la personne de Lahoucine Ait-Bassou. Son travail remarquable au niveau du recrutement a permis de recruter de nouveaux joueurs en compensation des départs enregistrés.

Pour l'heure, l'équipe fanion se trouve dans la deuxième partie du classement d'un groupe très relevé. Nous ne doutons pas que la continuité du travail et de l'investissement sans faille du coach et des joueurs nous permettra de réaliser une belle deuxième partie de saison afin nous l'espérons d'assurer le maintien.

Il convient également de noter pour la deuxième année consécutive que le jumelage de notre équipe réserve avec le club de l'ASBH (Bettborn Helling) se déroule dans de très bonnes conditions.

Du côté des petits footballeurs en herbe, les entraîneurs Guillaume Schoeffler, Régis Mazerand, Frédéric Jaxel sont heureux de compter 16 joueurs dans la catégorie des moins de 9 ans, 10 joueurs en U11 et enfin

4 joueurs U13 et 2 joueurs U15 jumelés respectivement avec les villages de Hilbesheim et Gosselming. Espérons qu'il sera à nouveau un jour possible de créer ces équipes à Sarraltroff ! Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au

La brocante, qui reste notre manifestation principale, a été marquée cette année par une affluence record ce qui je peux vous l'assurer va droit au cœur des membres du comité et des bénévoles qui œuvrent d'arrache-pied. Afin de remercier comme il se doit ces derniers nous avons organisé début septembre un repas paella à la salle des fêtes. Toute aide étant la bienvenue si vous souhaitez nous aider dans l'organisation de nos manifestations n'hésitez pas à nous contacter.

Après un bilan sportif et festif l'évènement majeur de 2017 fut le remaniement de notre comité. En effet après une dizaine d'années à la présidence du club Ludovic Hacquard a gagné une retraite bien méritée et est remplacé par Julien Mazerand. L'amour du club et de son ambiance si conviviale l'ont cependant empêché de s'éloigner puisqu'il occupe désormais le poste de vice-président.

Il est loin d'être évident de conjuguer vie de famille et vie professionnelle avec celle de l'associatif et même si certains oublient parfois la définition du mot bénévole Ludovic a su tenir bon durant toutes ses années. Le comité et les joueurs s'associent à moi afin



06-75-22-98-21 (Guillaume Schoeffler) et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions une nouvelle fois pour son engagement Ludovic Kellerman qui remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate.

Après le bilan sportif, le bilan festif. Ainsi, notre association peut afficher certains motifs de satisfaction. Nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des mères a rencontré un franc succès, tout comme la soirée fête de la bière pour sa deuxième édition à l'occasion de la fête patronale, nous espérons fortement que l'affluence sera aussi importante l'année à venir.

de le remercier très chaleureusement pour son dévouement au service du club.

Après cette année bien remplie et pleine de rebondissements, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus chaleureux, spécialement à la mairie pour leur éternel soutien si précieux et qui nous est indispensable pour notre bon fonctionnement. Un grand merci également aux différents parraineurs sans qui certains investissements ne seraient pas possibles, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité, les joueurs et moi-même, vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018.

Merci !

Le Président

Des fruitiers dans tous les jardins.

Depuis une vingtaine d'années la tendance au jardinage se développe.

Cela commence souvent par un jardin d'agrément ou un aménagement paysager que l'on réalise soi-même.

Puis vient le plaisir de planter au potager du persil, du basilic et quelques plants de tomates pour reprendre rapidement goût à la fraîcheur des saveurs et à la joie de produire tout au long du printemps et de l'automne des produits maison que l'on dégustera.

Pour le potager, rien de plus facile, il suffit de disposer d'une centaine de mètres carrés de terrain et même d'une surface plus limitée pour cultiver des salades, des radis, des tomates et autres plantes aromatiques : ciboulette, cerfeuil, thym, romarin....

Les nouveaux porte-greffes nanisants peuvent changer le profil du verger. Sur une dizaine de mètres linéaires même d'une petite largeur, il est possible selon le goût de chacun de planter 5 à 6 scions de pommiers ou de poiriers.

Ces quelques scions de fruitiers produiront rapidement de belles récoltes. En rajoutant une ou deux touffes de groseilliers et quelques plants de framboisiers, on disposera d'un bel espace de fruitiers qui fera la joie de toute la famille.

Le concept des petits espaces de fruitiers est à promouvoir. Il faut y penser lors du remplacement des haies de thuyas ou de lauriers. Sûr que les adeptes ne manqueront pas.

L'année 2017 ne nous laissera pas un bon souvenir. Les fruits comme les cerises, mirabelles et quetsches ont été très rares suite aux conséquences du gel du mois d'avril.

C'était trop beau.

La floraison des pommiers et des poiriers était magnifique. Les cerisiers et les pruniers promettaient de belles récoltes. Les belles journées du début du mois nous laissaient imaginer de beaux fruits. Dopée par la chaleur des semaines précédentes, la végétation est en avance autour du 20 avril, elle est fauchée en plein essor.

La deuxième moitié d'avril est un cauchemar pour les arboriculteurs. Le 18 avril, des flocons de neige tombent jusqu'en plaine, c'est le retour de l'hiver. Le 20 avril, une masse d'air froid arrive de Scandinavie, elle cause des dégâts jusque dans le sud de la France.

Cela va se traduire aussi négativement sur la consommation familiale, par moins de pâtisseries, de confitures, de fruits pour la distillation etc.

Cet épisode de gel printanier nous rappelle la force des éléments climatiques et nous montre également l'extrême fragilité de la production fruitière.

Je tiens à remercier l'ensemble du comité pour son implication dans les différentes manifestations tout au long de l'année, et à l'organisation d'une journée pédagogique dans la région de Haguenau. Cette sortie en Alsace nous a permis de visiter les vergers conservatoires de Gunstett et de Froeschwiller avec plus de 200 variétés de pommes et de poires, et de nous rendre compte sur place de la multiplicité des saveurs et des goûts.

Enfin, j'ai le plaisir de souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Que l'année 2018, qui est à notre porte, vous apporte joie bonheur, santé et paix et qu'elle soit une année pleine de gourmandises.

Nos prés-vergers

1 - Introduction :

Lorsqu'on parle de patrimoine lorrain, on pense à la ferme lorraine traditionnelle avec son volume caractéristique, son faite de toiture parallèle à la rue, et son usoir. Tout autant caractéristiques pourtant, les prés-vergers sont moins souvent cités alors qu'ils sont une des originalités de notre paysage lorrain depuis des siècles. Il convient de les préserver pour différentes raisons que nous allons voir.

2 - Définition :

Les prés-vergers constituent une prairie fauchée ou pâture plantée d'arbres fruitiers dits à « tiges hautes » qui constituent un espace de transition entre le bâti agricole et l'espace purement réservé à l'exploitation agricole. Le terme s'applique toutefois aussi aux vergers isolés en plein champs.

Espaces de production fruitières, ils constituent également des espaces à pâturage pour le bétail : vaches, chevaux, moutons.... Il n'est pas rare d'y trouver des arbres majestueux dont certains sont centenaires, voir pluri-centenaires. Chez nous en Lorraine c'est le terrain privilégié des mirabelliers et quetschiers.

3 - Quelques chiffres :

On parle de haute-tige quand le tronc mesure : 1.40m pour un mirabellier et 1.80m pour un pommier.

Vers 1900, la France comptait environ 1 million d'hectares de vergers tiges hautes. En 1998, on passe à 160 000 hectares. Leur chiffre a chuté de 1/3 entre 1982 et 1998.

La Lorraine constitue la 2^{me} région de France en 2003 derrière la Normandie avec une superficie de 23 000 hectares.

Certains arbres centenaires sont capables de produire 600 kg pour les pommes et plus de 1000 kg pour les poiriers.

4 - Les causes de la régression :

80% de la surface des prés-vergers a disparu depuis la deuxième guerre mondiale. Après la disparition des prairies, les vergers ont suivi le mouvement. Parmi les causes retenues :

L'extension des lotissements et des constructions,

L'augmentation des espaces labourés et la mécanisation du travail agricole avec des engins de plus en plus volumineux,

La politique agricole : en effet jadis, on disait des vergers qu'ils constituaient « l'heureux mariage de l'arbre et de la vache, du fruit et du lait ». En Lorraine notamment, on pratiquait une polyculture vivrière où l'intérêt alimentaire était évident. On produisait aussi beaucoup d'eau de vie. Les usages ont changé. Les paysans pour toucher les primes ont dû choisir entre deux activités. C'est ce qu'on appelle « la prime à l'herbe ».

L'évolution et le vieillissement plus prononcé en zones agricoles avec un moindre renouvellement de la population. De nombreux propriétaires en vieillissant n'arrivent plus à entretenir leurs vergers ou ne renouvellent plus les arbres, sur-

tout si leurs enfants ont quitté le pays,

En effet, la mise à fruit d'un arbre à tige-haute est plus longue (10 à 12 ans) d'où la préférence pour les tiges basses.

Il faut citer également le manque de temps à cause du travail, la dispersion des familles, mais il y a aussi la fameuse tempête du siècle du 26 décembre 1999 « LOTHAR » qui a particulièrement touché le Grand-Est (suivie de Martin plus au sud le 27 et 28 décembre) avec des vents de 155 km/h réduisant 95 000 hectares de forêts en une journée.

Outre les pertes économiques estimées 6 x100milliards d'euros de nombreux fruitiers ont été couchés par le vent

L'image d'un train continu allant de Oslo à Gibraltar illustre l'ampleur de cette catastrophe qui a en plus surtout touché les arbres les plus âgés car plus fragiles et moins résistants,

En Alsace Bossue, on aurait constaté une baisse de 20% en 3 ans après 1999 du patrimoine des prés-vergers.

5 - Les raisons de préserver les prés-vergers et de replanter des tiges hautes si l'on peut :

Outre l'ombre procurée en été par les arbres tiges hautes, les effets paysagers typiques comme chez nous, les prés-vergers constituent de formidables réservoirs pour la biodiversité car :

- Variétés anciennes adaptées au climat et au terroir,
- Présence d'un riche biotope sélectionné par des siècles de pratique,
- Ce sont des abris pour animaux, oiseaux, amphibiens
- Les racines des arbres puisent dans le sol en profondeur de précieux oligoéléments qu'elles remontent en surface et limitent en période de forte chaleur la température de



l'air par ce qu'on appelle « l'Apo transpiration » car l'arbre comme les haies par leurs racines stockent l'eau en profondeur. Ils constituent aussi des obstacles au ruissellement. On a calculé que 50 mètres de haies perpendiculaires à la pente pouvaient stocker entre 150 et 375 m³ d'eau par forte pluie. (s'en souvenir à Sarraltroff car de nombreuses inondations se sont produites

Ils filtrent les poussières et les pollens ce qui n'est pas négligeable à une période où explosent les allergies. Ils retiennent une partie des effluves des pesticides répandus sur les cultures

qui sont source de maladies (cancers, maladies de système, troubles dépressifs, maladies neurologiques, dégénératives etc...)

A ce titre souvenons-nous qu'une famille de mésanges consomme 78 kg d'insectes en une année !!!

Quel pesticide est aussi efficace et si peu cher ? Certes tout



Cette vue à valeur documentaire de 1995 montre l'évolution de l'extension du village qui par le phénomène de "mitage pavillonnaire" menace l'équilibre des prés-vergers datant d'une évolution antérieure

n'est pas bénéfique et l'exploitant de la terre cherche à maîtriser sa production qui est son gagne-pain, mais que valent parfois quelques ares supplémentaires inondés de pesticides si l'on arrache quelques malheureuses haies ?

Ils diminuent la pollution des nappes phréatiques et des rivières.

6 - Les prés-vergers de Sarraltroff :

Même si l'on constate une bonne résistance de notre terroir, on perçoit ces derniers temps, ne serait-ce que du fait de la LGV certain signes de diminution avec de plus en plus de vergers abandonnés. Mais certaines zones restent encore bien préservées, à savoir :

- A l'arrière de la rue de la Fontaine
- Près de la rue de l'Etang,
- Près de la rue des Vergers,
- L'écart de la Schneymühle,
- Le secteur de la rue des Vergers et le Bergholz

7 - Conclusion :

Il faut espérer que l'avenir permettra de préserver ce patrimoine qui constitue une richesse de notre village et de la Lorraine.

Certes l'aspect visuel est primordial mais les prés-vergers représentent bien plus... comme on peut le constater.

On ne construit pas l'avenir en ignorant tout le passé, les prés-vergers en sont un exemple supplémentaire.

Bertrand KUGLER

Club de l'Amitié de Sarraltroff et environs



Le comité

aussi les voyages et animations diverses.

24 licenciés participent aux séances de gym douce qui ont lieu tous les lundis de 17h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Sarraltroff

Nos animations et sorties de l'année 2017

Le 16 février 2017 : le loto a rassemblé 112 personnes,

Le 07 mars 2017 : sortie cochonnaillle à la Hoube avec 90 personnes,

Le 16 mars 2017 : 84 personnes étaient inscrites au concours de belote

Le 03 mai 2017 : sortie à Eschviller, visite du moulin, de la scierie, de la jumenterie.

Du 6 au 10 juin 2017 : 112 participants au voyage dans les Dolomites avec un concert des Geschwister Niederbacher.



Les marcheurs prêts à partir

Le club de l'Amitié de Sarraltroff, fort de ses 120 adhérents, propose diverses activités pour ses membres qui se retrouvent tous les quinze jours pour la marche, les jeux de cartes, les jeux de société, ou tout simplement se retrouver, mais

Le 08 octobre 2017 : Repas retrouvailles des participants au voyage du mois de juin avec diaporama des photos du voyage dans les Dolomites.



Les séances de gym douce

Le 12 octobre 2017 : Voyage surprise organisé par Générations Mouvement 67 qui compta 310 personnes, dont une soixantaine de personnes du club de Sarraltroff.

Le 26 novembre 2017 : Repas couscous avec projection d'un diaporama retraçant les activités du club.

Le 17 décembre 2017 : Fête de Noël des membres du club.

Nous avons également organisé des cours d'informatique auxquels participent une quinzaine de personnes.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues.

(Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à André DANIEL au 03.87.03.34.17)

Encore une année enrichissante pour les participants aux cours de cuisine organisés à Sarraltroff. Toujours fidèle, au rythme de dix séances dans l'année, à savoir le second mardi soir de chaque mois, Luc Jung officie en transmettant son amour du métier aux participants très assidus. Toujours, en clôture de cette période scolaire, le mois de juin permet aux stagiaires de restituer leurs connaissances acquises tout au long



des soirées instructives. C'est l'occasion d'inviter la personne de son choix pour lui faire goûter les mets préparés durant cet après midi.

Comme à l'accoutumée, si vous êtes intéressés, pensez à vous inscrire en Mai-



rie avant le 1^{er} septembre. La reprise de la session avec des thèmes accessibles à tous permettent d'approfondir les bases de la cuisine dans les règles de l'art. Très vite, l'effectif est complet dès la rentrée. Luc s'attache à expliquer

avec patience et professionnalisme toutes les astuces et méthodes de ce métier qu'est la cuisine selon Escoffier. Un grand merci pour sa disponibilité en complément de son activité de traiteur Le Gourmet à Sarrebourg.

Album souvenir



A la paroisse

Avec l'année 2017 qui s'achève, la vie de notre communauté paroissiale a été ponctuée par quelques faits importants.

Un changement au sein de l'équipe du conseil de fabrique a eu lieu au courant de l'année.

En effet, après trois mandats successifs de six ans chacun, Madame Marie-Ange VARY a fait valoir ses droits à la retraite. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour son investissement sans faille et pour toutes les tâches qu'elle a accompli tout au long de ces dix-huit années, en les réalisant toujours avec la même joie de servir.

C'est Madame Marie Line STRICHER qui lui succède et qui a accepté de libérer de son temps personnel en le consacrant au service de la paroisse. Bienvenue à Marie Line.

Après réélection, le bureau du conseil de fabrique a été reconduit avec un seul changement. C'est désormais Madame

Rita MAZERAND qui assurera le secrétariat.

Plusieurs travaux ont été réalisés au cours de l'année 2017.

Un crépis d'étanchéité a été appliqué sur un mur extérieur de la façade arrière de la nef de l'église. Les travaux ont été confiés par la commune à l'entreprise IERONE et réalisés courant mai. Un rafraîchissement des peintures et des tapisseries du presbytère a également été réalisé. Nous exprimons là, toute notre gratitude à Monsieur le Maire Francis MATHIS, ses collaborateurs, pour la diligence des travaux et notamment aux ouvriers communaux pour leur réalisation. Tous ces travaux importants ne pourraient se concrétiser sans l'aide et le soutien de notre municipalité qui répond toujours avec promptitude aux besoins de la paroisse.

D'autres tâches d'entretien courant ont également été finalisées durant l'année par les membres du CF : pose d'un pan-

neau d'affichage au presbytère, ponçage et traitement de la porte extérieure de la sacristie pour les plus importants. Plusieurs aménagements intérieurs sont également prévus dans les mois à venir et notamment la pose de fenêtres isolées dans la sacristie, la réalisation d'un faux plafond dans les toilettes ainsi qu'une isolation des murs intérieurs de la sacristie.

En cette fin d'année, je voudrais également exprimer mes remerciements les plus vifs à tous les bénévoles qui s'investissent et consacrent de leur temps à l'entretien, à l'embellissement quotidien de notre belle église. Mes remerciements s'adressent également aux généreux donateurs, qui, notamment lors de la quête du mois de mai, contribuent à la vie paroissiale.

Bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous.

Le président du conseil de fabrique
Jean-Marc SCHWARTZ



Sarraltroff par l'histoire

PAROLES DE "MALGRE NOUS"

Dans cette rubrique historique, il m'a semblé intéressant de publier des lettres écrites du front, des casernes, du RAD ou de la Wehrmacht.

Car elles illustrent l'ambiance, ou certains faits mieux que les livres d'histoire. Qui n'a à l'esprit "Paroles de Poilus" qui sont ces lettres émouvantes écrites dans les tranchées de 1914? Les Paroles de Malgré Nous méritent autant notre intérêt, surtout par ce qu'elles sont celles d'enfants de notre village. Les lettres de la Feldpost étaient soumises à la censure certes et doivent être replacées dans leur contexte mais cela leur confère de ce fait aussi un caractère d'authenticité supplémentaire même si certaines au premier abord semblent banales car cette banalité apparente pour certaines est aussi significative du désarroi, des souffrances, de l'ennui, de la peur, de l'incertitude, du vide des idées parfois lié à la rudesse des combats et au danger voire aux manifestations de leurs humeurs. Il n'est pas facile d'écrire quand la mort rôde autour de vous à chaque instant. D'un autre côté, la Feldpost limitait le volume des lettres et certaines ressemblaient à des télégrammes : leur concision obligeait à résumer les situations et donc d'aller à l'essentiel. Ces lettres ont une âme, c'est pourquoi je vous invite à découvrir ces traductions de quelques lettres remises par des membres de leurs familles que je remercie avec émotion et intérêt. Nous avons une chance rare à Sarraltroff de posséder les Heimatbriefe de Marcel Gassmann, soit 17 lettres révélatrices, que j'ai pu récupérer, dont j'ai déjà publié quelques exemplaires dans les précédents bulletins. Elles sont un témoin précieux de cette époque tourmentée. Ici aujourd'hui ce sont quelques lettres envoyées par ses camarades à partir desquelles il rédigeait ses écrits. Cet exercice intéressant permet de se rendre compte de la fragilité de la mémoire qui deviendra presque totale le jour où tous leurs protagonistes auront disparu.

Je me permets donc de lancer un appel aux habitants qui possèdent encore des courriers, de ne pas les jeter, de les annoter pour préserver le souvenir des faits passés. S'ils le souhaitent, ils peuvent m'en faire parvenir des copies. J'essaierai de les traduire et si possible, peut-être, un jour de les regrouper dans un ouvrage afin de rendre par ce biais leurs paroles aux Malgré Nous et préserver leurs histoires de l'oubli qui représenterait alors la mort des Morts...

Merci pour eux.

Votre dévoué Bertrand KUGLER, adjoint au maire honoraire.

05-09-1944 Stettin

Lettre de Constant GEOFFROY

Chers parents et chère Elise,

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de voir une chose que ni moi, ni vous n'auriez imaginée. Je suis allé me faire enregistrer et toucher ma plaque d'identité (plaque militaire) juste aujourd'hui. Je me suis rendu au bureau de commandement de la batterie où j'ai dû remettre mon livret de route et là on m'a donné mon livret militaire pour le bureau de la batterie. Comme les autres étaient de service, je me suis dirigé vers ma chambre où je décidais de découvrir tout ce qui s'y trouvait. Des rapports de police y figuraient sans les conclusions judiciaires. Il n'y figurait qu'une seule requête émanant de moi, d'un an en arrière quand le directeur du Kreis m'a remis l'ordre d'affectation y figurant. La prochaine fois il nous faudra remercier le sieur Hoppe de m'avoir permis de rester plus longtemps à la maison. S'il n'y avait pas eu de nombreuses dénonciations contre moi, je serais

peut être passé au travers. Nous devons remercier les Sarraltroffois de mon séjour à Stettin. Mais que le Bon Dieu leur pardonne et pour ce qui me concerne je leur ai pardonné depuis longtemps surtout si je puis à nouveau séjourner au milieu de vous trois comme jeudi après midi avant que je ne m'en aille Elise, Je n'oublierai pas comment sur le Muhlacker, tu appelaient Constant, Constant. Mais mes chers, il ne faut pas se laisser démoraliser et avoir confiance en la bonté de Dieu, ce qui est une attitude plus durable. C'était en fait la volonté de Dieu que cela se passe ainsi. J'ai eu aujourd'hui un retour de la première lettre que je vous avais écrite car l'adresse était incomplète. Juste oublié le T L, que maman voie. Kr

Aussi, au revoir à tous à la maison et bientôt, je pense, car aujourd'hui sont parvenues de bonnes nouvelles au cinéma et ... (illisible) aussi à la cantine chaque soir.

Où l'un est de Sarraltroff, un de Metz, l'autre de Hayange et de Thionville, l'autre je ne sais plus.

Alors, tout pour le mieux et priez beaucoup et alors le Bon Dieu nous rassemblera à nouveau, Elise Constant notre chère maman et notre bon papa.

Chère Elise, ton fidèle et bon Constant te salue et t'embrasse et vous aussi, chers parents.
Constant.

20-12-1942 Metz Mühlen Lettre de Charles RABOT

A la Société de sport et de gymnastique,

Je voulais vous faire part que j'ai reçu le paquet et la lettre avec plaisir et en bonne santé ce que je vous souhaite aussi et je vous remercie de tout cœur pour la peine et ce qu'elle représente de camaraderie.

Comme vous le savez peut-être déjà, nous devrions être libérés à savoir le 28 décembre 1942. Dans le Gau Westmark à partir du 15^e.

Je me suis engagé pour 6 mois supplémentaires car je n'aurai pas une vie pareille en tant que soldat. Je suis reconnu comme formateur auxiliaire.

Après Noël, nous serons formés dans une école de formation de chef de troupe et après un temps court retenu comme chef formateur. Je souhaite aux appelés du RAD d'être nommés à Mühlen où ils se plairont certainement. Rien de plus pour aujourd'hui. A Nouvel An, je serai en permission et nous pourrions en discuter.

Je conclus en vous souhaitant un Joyeux Noël,

Votre camarade de sport,

Charles Rabot. Joyeux au revoir à Nouvel An

17-01-1943 Mühlen Lettre de Charles RABOT

Chers amis sportifs,

Je voulais vous informer que j'ai eu du plaisir à recevoir votre paquet et que je suis en bonne santé. Tout continue d'aller bien chez moi, je me porte bien et souhaite la même chose pour vous. Nous avons depuis Nouvel An suivi une formation de "Truppführer" qui s'est bien passée et maintenant, nous avons à diriger 9 travailleurs. Pas un seul Lorrain sur 200. Comme j'ai appris, Camille et Holtz n'ont pas eu beaucoup de chance et sont loin de chez nous.

Autrement, rien n'a changé.
Je vous salue tous de loin.
Merci pour le paquet.
Charles Rabot.

25-05-1943 Krummau
Lettre de Robert KARLESKIND

Chers Président et camarades sportifs,

Aujourd'hui, c'est à moi de vous donner de mes nouvelles. Nous sommes stationnés dans les Sudètes à la frontière tchèque, une région qui apparaît particulièrement sauvage en particulier pour ce qui concerne la population civile.

Ici, dans notre camp, nous sommes environ 1/3 de Lorrains et 2/3 d'Autrichiens mais ce sont tous des gens de classe âgée, la plupart ont déjà de la calvitie, la plupart ayant aux alentours de 35-40 ans. Le plus intéressant c'est l'exercice car ils n'ont absolument jamais été soldats, quand le service n'est pas bien exécuté et qu'il faut faire marche marche alors nous rions comme des malades avec eux. Par ailleurs, chers camarades, comment se porte-t-on à la maison, sont-ils encore tous là-bas ? Ceux qui sont encore chez nous peuvent remercier Dieu car ici on est traité à peu près comme à Cayenne. Hier lundi, le second jour de notre séjour, nous avons déjà été vaccinés et aujourd'hui, nous sommes retournés et l'on a prélevé du sang à l'oreille. Examen médical pour savoir si nous sommes des purs ou pas (Aryens et pas juifs ?).

Je conclus en vous saluant et en espérant un proche au revoir.
Robert.

Grenadier Karleskind Robert,

...Grenadier, Ersatz, Batl, 11/462 Recrutenabt, Zug Lager III-
Krummau a/d Moldau

27-06-1943 Russie
Lettre de René (Meyer?)

Chers camarades sportifs,

J'ai réceptionné votre 7e Heimatbrief avec grand plaisir. Je suis encore en bonne santé et en bonne forme ce que j'espère pour vous tous aussi. Comme je le constate, beaucoup de gens ont été incorporés mais jusqu'à présent, on n'a pas trouvé les bons. C'est toujours comme cela, nous les travailleurs, nous fournissons les soldats et les seigneurs fabriquent de la graisse mais pas pour nous, mais seulement pour les fonctionnaires. Mais laissons les battre et valser comme ils veulent, le principal la victoire est nôtre. Le 25/6, les Russes ont à nouveau attaqué notre position avec des chars des USA et je pensais que ma dernière heure était venue. Nous nous attendons tous les jours à être transférés. Cher président, si vous deviez suspendre le sport à un clou, ne faites rien, bientôt tout y sera suspendu. Nous avons bien senti la vache du chef des vaches du lieu dans notre repas. Au lieu d'yeux dans la soupe, il y en avait 2 qui regardaient dedans. Nous avez dû entendre à la radio ce qui s'est passé le 25 chez nous, au sud d'Orel. Le 1er juillet, je dois être promu caporal en raison de mon engagement permanent sans remplacement. Ils auraient mieux fait de me donner un coin pour nettoyer mon c., et m'envoyer à la maison.

Rien de neuf par ailleurs, je conclus en vous saluant tous chaleureusement de l'Est lointain.

Votre camarade,

René.

Pour un au revoir bientôt et heureux retour au pays.

27-06-1943 Prenzlau
Lettre de Aloys Mathis

Chère famille,

Je suis arrivé aujourd'hui après midi avec un bon moral. La région est très belle et la caserne est neuve. Ici se trouvent déjà des Alsaciens et alors que nous sommes arrivés à l'intérieur, nous nous croyions dans une garnison française, du fait qu'on s'interpelaient en français... "Alors les gars, il y a du peux au jus". J'espère que vous êtes encore tous en bonne forme et santé et que vous pourrez rester encore longtemps à la maison (on ne sait jamais). On ne peut se permettre de claironner. Au loin dehors les gens ne sont pas si bons, car ici, nous sommes considérés par les gens comme des prisonniers. Envoyez moi s'il vous plaît l'adresse de Camille, afin que moi aussi, je puisse lui écrire.

Et maintenant, je vous quitte en espérant un au revoir bientôt.

Je vous salue de tout cœur,

Canonnière Aloys Mathis.

06-08-1943 A l'Est
Lettre de Aloys RABOT

Chers camarades,

Je reviens enfin à vous pour vous faire part de quelques nouvelles de l'Est. J'espère que vous êtes tous en bonne forme et en bonne santé. Quant à moi, pour l'instant ça va bien. Je me trouve pour l'instant dans un centre de récupération près d'Orscha. Lors des combats d'Orel, nous avons dû beaucoup travailler. Malheureusement, notre bataillon a été anéanti. Nous avons eu beaucoup de pertes, de sorte que les 480 hommes du bataillon se réduisent à un petit groupe. Et malgré tout, l'attaque se solda par un échec et nous avons dû battre en retraite, avons cédé Orel et probablement devons-nous encore céder plus.

A Karatschew, se trouve maintenant la HKL.

Toute la division a reculé pour attendre du renfort, si nous attendons encore longtemps, le nouveau renfort (reste à savoir si ce seront certainement des écoliers qui vendront, mais ces derniers sont aussi capables d'apporter la victoire).

Ici, en Russie, tous savent ce qui les attend. Ils affirment très simplement qu'aucun ennemi ne foulera le Reich. Espérons malgré tout qu'il y aura une fin mais une bonne fin.

Du fait que je suis depuis quelques jours en centre de repos, je n'ai plus idée de ce qui se passe chez nous. Je n'ai pas réceptionné de courrier depuis 3 semaines car il est stocké à la compagnie. Je pense que lorsque je la réintégrerai, je trouverai un Heimatbrief. Le dernier était le 8ème (le petit).

Comme j'y décrivais dans ma dernière lettre mon passage en Russie, j'y parlais de Koursk. Nous étions en route vers le front et notre chef nous dit qu'en 3 jours Koursk tomberait dans nos mains. Je m'étais réjoui de voir une fois Koursk mais les choses en sont arrivées là que je ne suis pas non plus arrivé à Orel. Orel était une ville relativement belle. Elle était propre. Les prix étaient élevés, une simple tartine : 12 Marks, 4 cigarettes : 1,50 M, 1 jeu de Skat français 12 à 15 Marks, 1 verre de lait (petit) 1,50 M, un œuf de 2 à 4,50 Marks selon les jours... Mais du fait que nous recevons tout en abondance à la Wehrmacht, nous n'avons besoin de rien acheter.

Notre général (commandant la Division) a été destitué et remplacé par un supérieur. Les autres nouvelles se trouvent dans les journaux où il faut lire entre les lignes.

Je souhaite en même temps beaucoup de bonheur à Mme Gassmann, de joie et de grâce pour sa fête. Comme une bonne santé et de beaux jours. En somme beaucoup de bonheur. Lorsque je retournerai dans 8 jours à la compagnie, j'écrirai de là bas. J'espère le mieux pour vous et vous présente mes vœux les meilleurs pour l'avenir.

Je vous salue d'un lointain séjour,

Cordialement,

Au revoir ! Aloys RABOT

22-08-1943 Prenzlau
Lettre de Aloys Mathis

Mon cher camarade de sport Marcel,

J'ai reçu la 10e Heimatbrief cette semaine avec joie et je t'en remercie vivement. Merci aussi pour le journal. On en a gros le cœur quand on lit les quelques lignes concernant notre camarade Scheffer. Je t'en remercie et il aurait éprouvé de la joie de lire combien la TSG (Société de sport) participe à tout. Espérons qu'il sera le dernier à dégarnir nos rangs de camaraderie. Mais l'ennemi attaque en force sur tous les fronts et beaucoup de camarades s'y trouvent. Avec les yeux pleins de larmes, je ne pouvais poursuivre la lecture de la lettre, quand je lisais les termes des condoléances. Cette action aurait été bien s'il n'y avait rien d'autre à faire pendant la guerre. Faire lire des messes etc... nous pouvons le faire n'importe quand.

Chez nous, tout va bien et vite au point que j'ai du mal à répondre à tous les camarades. Le service est très éprouvant chaque jour du matin tôt jusque tard le soir, principalement lors des grandes chaleurs qui règnent actuellement. Comme je vois, tu as aussi plus de travail qu'il ne t'en faut. On doit aider chacun, et naturellement comme toujours, l'un après l'autre. Si j'ai de la chance, je pourrai rentrer en permission un dimanche, pour la fête patronale. Notre temps de formation s'achève le 16 octobre et alors nous aurons 16 jours de congés. Comme Fridolin me l'écrit, il y aura droit dimanche prochain. J'espère que l'oncle pourra aussi venir en même temps pour que nous puissions à nouveau fêter convenablement la kermesse.

Concernant le sport, rien à signaler. Notre équipe de foot joue aujourd'hui contre celle de la ville mais ça ne va pas bien. La chaleur est trop forte et beaucoup de joueurs déclarent forfait.

Je suis en veille incendie, sinon, je serais avec eux, mais je préfère comme cela. Il y a encore moins d'ordre que dans notre petit club.

C'est tout pour aujourd'hui. J'espère que tout va bien chez toi et dans ta famille. Bien le bonjour à ta femme et aux enfants. Espérons de ne plus avoir longtemps à répondre à des "Heimatbrief", nous préférerions même n'avoir à répondre à aucune et devoir travailler 18 heures par jour à la maison.

Avec les meilleures salutations à tous les camarades à la maison et au loin.

Aloys.

20-09-1943 Russie
Lettre de Joseph SCHEFFER (?)

Chers camarades sportifs,

Je profite du fait d'avoir un peu de temps pour écrire quelques lignes. J'espère que pour l'heure tout est en ordre, ce que je peux dire de moi. J'espère que tous les camarades sont en bonne santé et ont bon moral et qu'ils ont bien passé cette courte période de la guerre.

Pour moi, il n'est pas question de permission. De toutes façons, j'aurais dû voyager. Mais les Russes ont enfoncé les lignes et on nous jette à nouveau dans la merde ("Scheisse"). Espérons que tout se déroule bien et que je puisse alors bénéficier d'une permission.

(en français) : Qu'est ce qui se passe avec votre voisine d'Italie ? Je pense que tout va bien pour nous et l'espérance grandit de jours en jours.

Je veux conclure avec mes meilleures salutations et mes espoirs d'un au revoir proche.

Un camarade dans l'Est lointain,

(signature non lisible) Joseph S. (Joseph Scheffer ?)

Si Paul Stein est à la maison, saluez le de ma part. J'ai reçu sa lettre.



Hommage à M. Armand KUGLER

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Armand KUGLER, le 28 novembre 2017 à Sarrebourg, dans sa 97^e année.

Né le 20 juillet 1921 à Forbach, il avait uni sa destinée le 7 avril 1947 à Emilie FREUND qu'il a eu la douleur de perdre en 2008. De cette union sont nés 4 enfants : Serge, Bertrand, Sylvie et Kathy. Il a eu la joie de compter sept petits-enfants et sept arrière-petits-enfants.

Il fut professeur d'EPS au Lycée Fabert à Metz puis au Lycée Mangin à Sarrebourg. Entraîneur et adepte de multiples disciplines sportives aussi bien individuelles que collectives, il était estimé par beaucoup de gens de la région de Sarrebourg et d'ailleurs et surtout par les jeunes qui l'avaient côtoyé dans les divers clubs. Il a transmis sa passion pour le sport à beaucoup de ses élèves.

Il avait beaucoup d'autres cordes à son arc et était parfaitement bilingue. Depuis de nombreuses années, il traduisait pour le bulletin communal annuel de Sarraltroff les rubriques « Sarraltroff, il y a 300 ans, 200 ans, 100 ans » et bien d'autres textes allemands écrits en Spitzschrift ou Sütterlinschrift dans les archives de notre commune.

Il fut témoin et acteur de la libération de Sarraltroff les 20-21 novembre 1944 où il passa la nuit dans le PC de Quilichini de la 2^{me} DB de Leclerc installé dans la grange de Karleskind Louis (sur le côté arrière de la nouvelle boulangerie Antoni convertie en atelier de garage) avant de servir de guide aux chars libérateurs de Hilbesheim comme cela figure dans son témoignage dans le livre de la SHAL sur Sarraltroff (pages 150-151).

Nos sincères condoléances à toute sa famille.

Nous remercions les personnes qui ont participé à la réalisation du bulletin communal : M. COLLIN Jean-Marie, M. THIRY Arnaud pour les vues aériennes, M. KUGLER Bertrand qui nous ont transmis des photos et des textes qui illustrent le bulletin communal.

Des nouveaux locaux pour PFMotors et deux créations d'entreprises au centre de notre village



sachent aussi que la porte de la Mairie leur sera toujours ouverte et que la municipalité aura toujours à cœur de résoudre les petits problèmes techniques ou administratifs qu'ils pourront rencontrer.

Pour terminer, j'aimerais, bien sûr, souhaiter à notre village, le renouvellement de ce type de manifestation, parce que cette petite cérémonie démontre son dynamisme et surtout sa foi très forte en son avenir.

Et en vous y installant, vous renforcez encore cet optimisme qui donne à tous le cou-



Lors de l'inauguration des nouveaux locaux de PFMotors, le 23 septembre 2017, le Maire Francis MATHIS nous fit un petit discours après avoir salué tous les membres présents :

« J'ai le plaisir et la fierté d'inaugurer aujourd'hui avec vous un local commercial de vente de voitures PFMotors à Sarraltroff qui a été implanté dans une ancienne forge qui appartenait à la famille KARLESKIND. On y forgeait des roues renforcées d'armature métallique. Aujourd'hui les temps ont bien



fonctionnels, modulables et polyvalents.

D'ailleurs ils n'ont pas tardé à rénover la

rage d'avancer ».

Effectivement cette année 2017 vît l'ouverture des nouveaux locaux de PFMotors, le 23 septembre, mais aussi du dépôt de pain et de viennoiseries et pâtisseries ANTONI depuis le 23 mai, sous la gérance de Styven Arendale avec en prime le sourire de Laura RICHARD pour vous servir. Et puis en dernier, l'aménagement de la grange par le garage PFMotors Services depuis le 9 octobre avec à votre service Laurent DANNENBERGER.

M. le Maire Francis MATHIS, ainsi que tous les membres du conseil municipal, nous leur souhaitons de réussir dans leurs entreprises et projets à venir.



changé. Les roues (jantes) comme vous le voyez sur les voitures exposées sont en aluminium et fabriquées industriellement.

Je remercie très chaleureusement Pierre-François et toute son équipe et je les félicite de leur choix de s'implanter dans le village. Avec un papa qui est un spécialiste de l'immobilier et qui a une bonne vision des affaires, ils ont choisi ce lieu pour sa situation, sa commodité et pour aussi pouvoir facilement s'agrandir dans des locaux

maison d'habitation en y installant un dépôt de pain et dans l'ancienne grange, un garage pour sa clientèle.

J'aimerais un peu m'attarder sur Pierre-François et Christelle sa femme toujours souriante et accueillante et toute son équipe qui sont ici ce soir et qui s'installent chez nous méritent la reconnaissance des Sarraltroffois.

Je souhaite très sincèrement que la réussite récompense rapidement leur travail, leur courage et leur esprit d'entreprise. Qu'ils





iSi bus



Communauté de
Communes
Sarrebouurg
Moselle Sud

KEOLIS
3 FRONTIÈRES

Le réseau de transport iSibus fait peau neuve !



Le réseau de transport de la Communauté de Communes de Sarrebouurg Moselle Sud évolue pour s'adapter au nouveau territoire.

Suite au renouvellement de la délégation de service public (2017-2025), la CCSMS, avec l'entreprise sélectionnée Keolis 3 Frontières, a choisi de continuer à faire évoluer le réseau afin de répondre aux besoins des déplacements de ses habitants et des visiteurs.

Le **nouveau réseau qui verra le jour le 2 janvier 2018** vise à promouvoir une offre de mobilité adaptée à la croissance du territoire en termes : économique, d'offre intermodale, de dimension sociale et solidaire et de dimension environnementale.

Le nouveau réseau iSibus, ce sont :

- Des lignes régulières, ainsi que des lignes Flexo de transport sur réservation pour le réseau urbain de Sarrebouurg,
- 2 nouvelles lignes dédiées aux scolaires dans Sarrebouurg,
- Des services de transport à la demande pour les usagers des villages environnants : iSITAD Couronne et iSITAD Villages,
- Un service de location de vélos électriques,
- Une nouvelle identité de marque plus moderne valorisant la multimodalité : de nouveaux logos repérables en fonction du service, une nouvelle vitrine pour l'agence iSibus au cœur du réseau et des véhicules reloukés !



De nouveaux services seront mis à la disposition des usagers :

- L'information des horaires iSibus et TER en temps réel dans les véhicules et sur internet par QR Code,
- la création d'une application smartphone permettant notamment l'achat de titres dématérialisés utilisables sur tout le réseau,
- Un nouveau site internet www.isibus.fr permettant, entre autres la réservation de son transport à la demande,
- Un service d'alerte par SMS pour se tenir informé des perturbations et autres actualités du réseau en temps réel, directement sur son mobile,
- De nouveaux tarifs plus adaptés en fonction de sa destination et pour voyager moins cher à plusieurs.

La flotte des véhicules sera progressivement renouvelée par la collectivité au cours de la délégation de service public.

TICKETS	TARIFS
Ticket unitaire	1,50 €
Ticket groupé pour 2	1,20 €
Ticket groupé pour 3 et +	1,10 €

RÉSERVEZ VOTRE iSi tad



→ APPELLEZ l'agence iSi bus au **0 800 71 06 36** pour réserver votre transport
Appel gratuit depuis un poste fixe.



→ Réservation possible **jusqu'à 2h avant votre voyage**
Le lundi de 14h à 18h • Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h • Le samedi de 9h à 12h



→ RDV à votre arrêt **2 minutes avant l'horaire de passage**
Votre navette viendra vous chercher à l'arrêt que vous aurez réservé

Afin que chaque habitant du territoire puisse bénéficier d'une offre de transport, ISITAD offre une desserte à la plupart des communes de la CCSMS en complément du réseau TER et TIM.

ISITAD Couronne :

Le transport à la demande « iSiTAD Couronne » est constitué de 4 services par jour aller-retour, du lundi au samedi, et dessert 7 communes de la première couronne de Sarrebourg : **Bébing - Imling, Hommarting - Niderviller - Buhl, Sarraltroff et Haut Clocher** à destination de 6 arrêts dans Sarrebourg : Cordeliers, Hôpital St Nicolas, Gare, Centre commercial, Dessirier, Terrasses.

4 autres communes bénéficient également de ce service avec un aller-retour **le mardi et le vendredi** : **Xouaxange, Schneckenbusch, Postroff et Helling Lès Fénétrange**.

2 véhicules de 8 places sont affectés à ce service, dont un accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le service iSi tad permet la correspondance dans l'heure avec les lignes régulières iSibus.

Service accessible également aux scolaires en période de vacances uniquement



BEBING, IMLING, XOUAXANGE

ALLER				
XOUAXANGE Eglise (Mardi et vendredi)			08:15	
BEBING	06:20	07:20	08:20	13:35
IMLING	06:30	07:30	08:30	13:45
SARREBOURG	06:40	07:40	08:40	13:55
RETOUR				
SARREBOURG	12:00	13:15	17:10	18:15
IMLING	12:10	13:25	17:20	18:25
BEBING	12:20	13:35	17:30	18:35
XOUAXANGE Eglise (Mardi et vendredi)	12:35			

BUHL LORRAINE, HOMMARTING, NIDERVILLER, SCHNECKENBUSCH

ALLER				
HOMMARTING	06:15	07:15	08:00	13:25
NIDERVILLER	06:25	07:25	08:10	13:35
SCHNECKENBUSCH Eglise (Mardi et vendredi)			08:15	
BUHL	06:30	07:30	08:20	13:40
SARREBOURG	06:40	07:40	08:40	14:00
RETOUR				
SARREBOURG	12:10	16:40	18:15	19:00
BUHL	12:30	17:00	18:25	19:10
SCHNECKENBUSCH Eglise (Mardi et vendredi)	12:35			
NIDERVILLER	12:40	17:05	18:30	19:15
HOMMARTING	12:50	17:15	18:40	19:25

SARRALTROFF, POSTROFF, HELLING LES FENETRANGE

ALLER				
POSTROFF Ecole (Mardi et vendredi)			08:50	
HELLING LES FENETRANGE Ecole (Mardi et vendredi)			09:00	
SARRALTROFF	06:45	07:45	09:10	13:10
SARREBOURG	06:55	07:55	09:20	13:20
RETOUR				
SARREBOURG	12:30	16:20	18:00	19:00
SARRALTROFF	12:40	16:30	18:10	19:10
HELLING LES FENETRANGE Ecole (Mardi et vendredi)	12:50			
POSTROFF Ecole (Mardi et vendredi)	13:00			

HAUT-CLOCHER

ALLER				
HAUT-CLOCHER	06:05	07:00	08:00	13:00
SARREBOURG	06:15	07:10	08:10	13:10
RETOUR				
SARREBOURG	11:50	16:40	17:45	18:35
HAUT-CLOCHER	12:00	16:50	17:55	18:45

Les services de transport public de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

TAD à destination de Sarrebourg

iSi₁₀₃ Couronne (du lundi au vendredi)

- Bull Lorraine
 - Kœnigsring
 - Nidaxiller
 - Böbling
 - Xoussange
 - Inling
 - Sarbruff
 - Post-Clecher
- Extensions circuits iSiad uniquement les mardi et vendredi
- Schneckembach
 - Postroff
 - Hellering-Lies-Feustrange

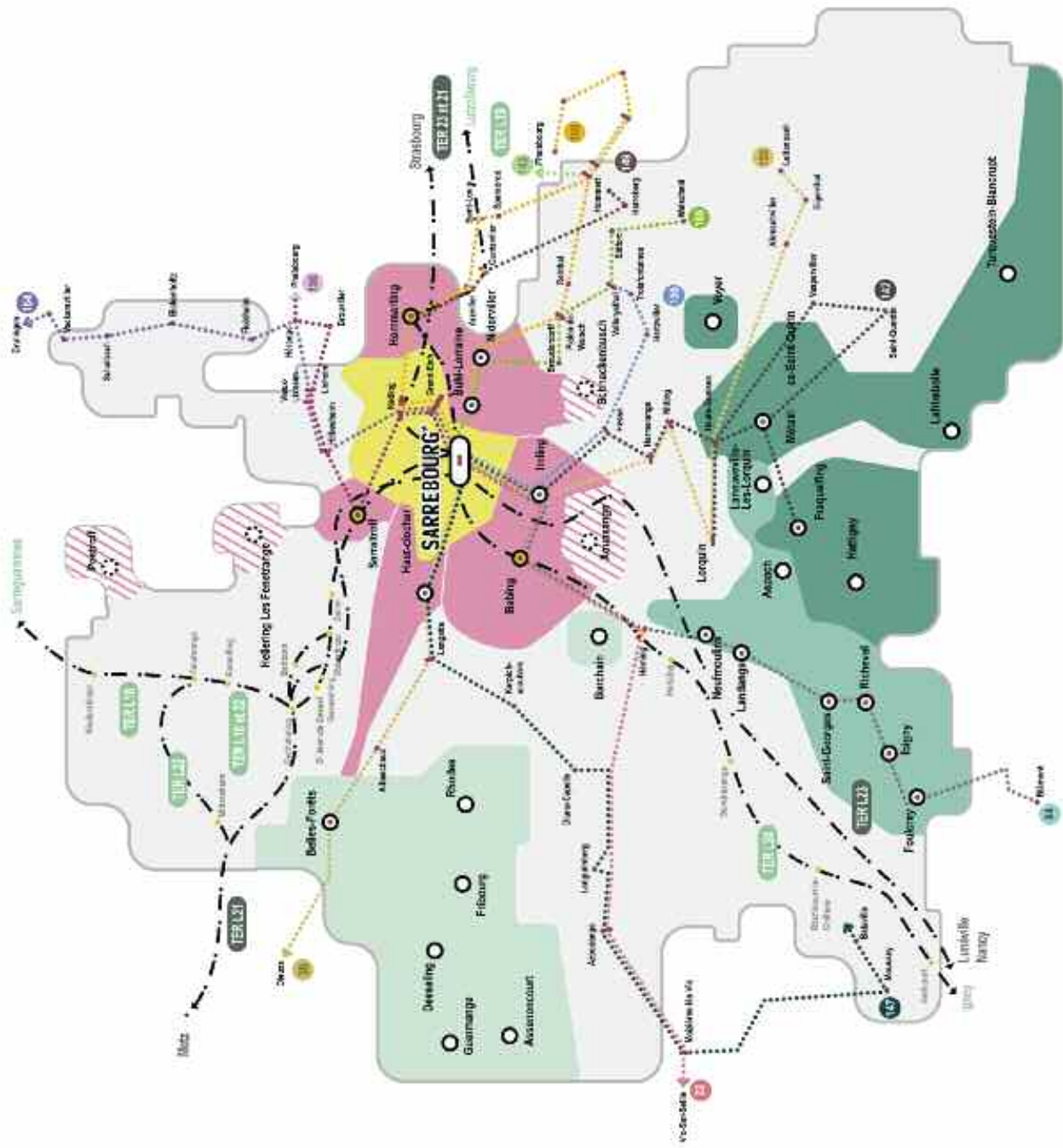
iSi₁₀₃ Villages (mardi et vendredi)

- Circuit iSiad Villages Étangs
- Circuit iSiad Villages Enclaves
- Circuit iSiad Villages Donon

Réseaux TIM/TER

- Réseau TM
- Réseau TER
- Communes desservies par iSiad iTM
- Communes desservies par iSiad iTM iTER
- Communes desservies TM / TER
- Communes desservies TM

- * Réseau urbain
- * 6 arrêts de destination desservis par iSiad dans Sarrebourg - Conditions: Hôpital St Nicolas, Gare, Centre Commercial, Dressifin, Terrasses.





LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annoncesur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 006 € (RCS B 688 505 354), 34 rue du Wacken 67013 Strasbourg Cedex 8, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbaut, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 768, consultable sous www.cntas.fr